

TABLE DES MATIÈRES

1. Informations générales	01	4. Risques importants associés aux CFD	10
2. Caractéristiques importantes des CFD	01	5. Autres conditions générales de CFD	12
3. Coûts des produits et autres éléments à considérer	07	6. Résolution de conflits	12

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Avant de prendre la décision de négocier avec nous les produits que nous offrons, vous devez examiner ce DIP et déterminer si la négociation de Contrats pour différence et de tout autre produit de négociation à couverture que nous offrons (collectivement dénommés dans ce DIP des « CFD ») constitue un investissement approprié dans votre cas. Nous vous recommandons d'obtenir des conseils indépendants en matière financière et fiscale concernant ce DIP, les Conditions de Trading et les Conditions Générales avant que vous ne fassiez la demande d'une ouverture de compte chez nous.

Les CFD sont des produits spéculatifs dont la particularité d'effet de levier place un risque nettement plus important sur votre investissement initial que les stratégies d'investissement sans effet de levier telles que la négociation d'actions conventionnelles. Les facteurs de risque associés à la négociation des CFD sont davantage précisés à la section 4.

Les Conditions de Trading sont disponibles sur notre site internet, ou par courriel si vous en faites la demande, et contiennent des informations techniques sur les paramètres de marché de nos CFD, les coûts associés applicables aux CFD ainsi que les sommes que nous pouvons vous demander de verser ou les sommes que nous vous verserons au titre de votre compte chez nous.

2. CARACTÉRISTIQUES IMPORTANTES DES CFD

2.1 TYPES DE CFD

Les Contrats pour différence (CFD) constituent un accord entre deux parties qui vous permet d'obtenir un bénéfice ou une perte par rapport aux fluctuations du cours d'une action sous-jacente ou d'un autre instrument, sans impliquer la possession réelle du produit sous-jacent. Le montant du bénéfice ou de la perte correspondra à la différence entre le cours lorsque le CFD est ouvert et le cours lorsqu'il est clôturé, ajustée des dividendes notionnels et des paiements d'intérêts, selon le cas.

Vous ne possédez pas l'actif sous-jacent et n'avez aucun droit envers ce dernier. Des ajustements de votre contrat CFD peuvent être effectués en référence à l'instrument sous-jacent conformément à la section 2.5 ou dans d'autres circonstances que nous pouvons vous communiquer spécifiquement.

Nous proposons des CFD à nos clients sur des actions individuelles, des indices boursiers, des options sur actions, des devises, des contrats à terme ainsi que sur d'autres CFD qui peuvent vous être communiqués de temps à autre. La plupart des CFD sont négociés en francs Suisses, bien que certains CFD peuvent être libellés dans une devise « nationale », comme dans le cas d'un CFD sur des actions IBM en dollars US.

2.2 COMMENT OUVRIR UN CFD

Une position s'ouvre par l'« achat » ou la « vente » d'un CFD :

ACHAT – Si vous prévoyez qu'un instrument (qu'il s'agisse d'une action, d'une devise, d'une matière première, du cours d'un indice ou autre) augmente, vous devez acheter le CFD

VENTE – Si vous prévoyez qu'un instrument (qu'il s'agisse d'une action, d'une devise, d'une matière première, du cours d'un indice ou autre) baisse, vous devez vendre le CFD

2.3 COMMENT CLÔTURER UN CFD

Pour clôturer un CFD « acheté » ou « long », vous devez vendre, tandis que pour clôturer un CFD « court » ou « vendu », vous devez acheter. Avec les CFD, vous pouvez simplement ouvrir une position « courte » (par la vente) tout comme ouvrir une position « longue » (par l'achat). Avec la plupart des CFD, vous pouvez conserver la position pour autant de temps que vous le souhaitez. La durée peut être de moins d'un jour ou de plusieurs mois.

La plupart des CFD disposent d'une date d'échéance fixe, à laquelle la position sera automatiquement clôturée. Ces CFD peuvent être clôturés avant la date d'échéance, à condition que vous les clôturiez avant le dernier moment de négociation. Les derniers moments de négociation pour tous les produits sont indiqués dans les Conditions de Trading ou sur demande auprès de nos courtiers. Il relève de votre responsabilité de prendre connaissance du dernier moment de négociation de tous les CFD pour lesquels vous négociez. Si un CFD doté d'une date d'échéance fixe n'a pas été clôturé avant le dernier moment de

négociation, nous le clôturerons lorsque nous aurons établi le cours de clôture du CFD. Le cours de clôture sera :

- le dernier cours de négociation à ou avant la clôture ou la cotation ou valeur de clôture officielle applicable sur le marché sous-jacent respectif tel qu'indiqué par la bourse respective;
- minoré de toute commission ou spread appliqué au CFD lorsqu'il est clôturé

2.4 AMÉLIORATION DU COURS

Lorsque vous proposez d'ouvrir ou de clôturer un CFD chez nous et que notre cotation aboutit à un avantage pour vous avant que nous n'acceptions cette offre, nous pouvons, à notre entière discrétion et dans certaines limites seulement, répercuter cette amélioration du cours sur vous. Si nous choisissons de répercuter une amélioration du cours sur vous, votre offre d'ouverture ou de clôture du CFD en question sera modifiée pour appliquer le cours plus favorable. Nous ne modifierons pas votre cours d'offre si cela entraîne l'application d'un cours du CFD moins favorable que celui de votre offre.

2.5 COMMISSION, COÛTS DE FINANCEMENT, AJUSTEMENTS DES INTÉRÊTS ET DES DIVIDENDES

Lorsque vous négociez un CFD sur action avec nous, vous opérez sur la base du cours d'achat ou de vente du marché. Nous facturerons une commission en fonction de la valeur de la transaction sous-jacente, de manière relativement similaire à si vous achetiez des actions. Les Conditions de Trading contiennent toutes les informations relatives à nos facturations actuelles de commissions. Il n'y a aucune commission à payer sur un CFD sur indice boursier, un CFD de change ou un CFD sur option sur indice boursier ; nous indiquons un prix « tout inclus » et la seule facturation est le spread de négociation. Le spread de négociation correspond à la différence entre notre cotation d'« achat » et de « vente ».

Lorsque vous avez une position ouverte de CFD sur action, votre compte est débité ou crédité pour tenir compte des ajustements des intérêts et des dividendes comme si vous aviez acheté ou vendu l'instrument sous-jacent. Le sens des ajustements des intérêts et des dividendes dépend de si le CFD sur action est utilisé pour créer une position longue ou courte. En cas de position longue, votre compte est débité pour tenir compte des ajustements des intérêts et il est crédité pour tenir compte de tout dividende déclaré en espèces. L'impact de ces ajustements a pour but de refléter l'impact d'un achat ordinaire d'actions, où vous financeriez la position quotidiennement et recevriez des dividendes déclarés en espèces.

En cas de position courte, votre compte est ajusté des intérêts en vertu de la formule énoncée à la section 3.9 et débité pour tenir compte de tout dividende déclaré en espèces. Ces ajustements reflètent l'impact d'une vente d'actions, où les intérêts peuvent s'accumuler sur le produit de la vente, mais où vous cesseriez de percevoir des dividendes. Les informations sur les charges d'intérêts applicables se trouvent à la section 3.9 ci-dessous et dans les Conditions de Trading.

Des ajustements seront apportés aux CFD sur indice boursier pour tenir compte des dividendes versés sur des actions qui composent un indice particulier (voir la section 2.13 ci-dessous).

2.6 CFD SUR ACTIONS INDIVIDUELLES

Négocier des actions individuelles sur couverture en utilisant un CFD vous permet de prendre une position sur une action sans engager la valeur totale du contrat.

« Acheter » un CFD sur action reproduit l'effet économique d'achat d'une position d'action où vous percevez le bénéfice de toutes les augmentations du cours de l'action (et supportez le coût de toutes les baisses du cours de l'action). Si un dividende en espèces est versé sur l'action sous-jacente, un ajustement positif est apporté à votre compte en tant que représentation notionnelle de ce dividende. Un ajustement négatif est apporté à votre compte en tant que représentation notionnelle du coût de financement d'une position d'action équivalente.

Acheter ou vendre un CFD sur action est similaire à une négociation normale d'actions à l'égard de deux éléments importants au moins :

- vous opérez sur la base du cours d'« achat » ou de « vente » de l'action sous-jacente sur le marché des actions ; et
- vous versez une commission (calculée en tant que pourcentage de la valeur de la transaction)

Toutefois, à la différence d'une négociation normale d'actions, au lieu de verser la valeur totale de la transaction, vous effectuez un paiement de couverture qui correspondra à un pourcentage de la valeur sous-jacente du contrat. Dans le cas d'actions Suisses dominantes, les couvertures commencent à 5 % de la valeur de l'action sous-jacente (voir section 3.1 ci-dessous). Des informations relatives aux exigences de pourcentage de couverture pour les différents types de CFD se trouvent dans les Conditions de Trading.

Votre bénéfice ou votre perte sera réalisé sur la différence entre le moment auquel vous ouvrez le CFD et le moment où vous le clôturez et la somme de tout ajustement notionnel représentant des dividendes et des intérêts, minorée de notre commission.

Nous n'autorisons par l'ouverture de nouvelles positions de CFD lorsqu'une interruption de négociation a lieu sur l'actif sous-jacent ou si la négociation de l'actif sous-jacent a été arrêtée de toute autre manière, conformément aux règles du marché. Notre référence à l'arrêt des marchés se limite donc à des circonstances autres que celles-ci pour inclure les heures de fermeture habituelles des marchés ou la situation dans laquelle une bourse n'opère pas pour des raisons techniques ou autres raisons connexes.

Veillez vous reporter à la section 23 des Conditions Générales pour obtenir des informations concernant notre approche de négociation lorsque des actifs sous-jacents sont arrêtés ou interrompus, ainsi que les règles fixées à notre entière discrétion.

2.7 EXEMPLE D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE D'UN CFD D'« ACHAT » SUR UNE ACTION INDIVIDUELLE

OUVERTURE DE LA POSITION

Les actions d'ABC Holdings AG sont cotées à 2,85 CHF/2,86 CHF sur le marché, et vous prenez position sur l'augmentation. Vous décidez d'« acheter » 10 000 actions sous forme de CFD à 2,86 CHF, le cours de vente. Tandis que votre position ABC Holdings AG reste ouverte, votre compte est débité pour tenir compte des ajustements des intérêts et il est crédité pour tenir compte de tout dividende.

Veillez noter que si la taille de votre transaction est telle qu'elle entraîne notre commission minimum d'ouverture, il se peut que vous soyez également tenu de verser une commission minimum pour cette transaction de clôture si vous clôturez la transaction dans le cadre d'un forfait incluant d'autres transactions pour lesquelles la taille globale est supérieure à notre taille minimum.

CLÔTURE DE LA POSITION

Quelques semaines plus tard, ABC Holdings AG a augmenté pour atteindre 3,20/3,21 CHF sur le marché et vous décidez de réaliser votre bénéfice. Vous vendez 10 000 actions à 3,20 CHF, le cours d'achat. Votre bénéfice sur la transaction est calculé comme suit :

Cours de clôture :	3,20 CHF
Cours d'ouverture :	2,86 CHF
Différence :	0,34 CHF
Bénéfice brut sur la transaction :	$0,34 \text{ CHF} \times 10\,000 = 3\,400 \text{ CHF}$

COUVERTURE INITIALE

La couverture initiale nécessaire pour ouvrir votre position est de 10 % x 2,86 CHF x 10 000 = 2 860 CHF. Les taux de couverture applicables sont indiqués en détail dans les Conditions de Trading.

AJUSTEMENTS DES INTÉRÊTS

Les frais d'intérêts sont calculés quotidiennement sur vos positions sur plusieurs jours en appliquant le taux d'intérêt applicable à la valeur de clôture quotidienne de la position. La valeur de clôture quotidienne correspond au nombre d'actions multiplié par le cours de clôture. Par exemple, la charge d'intérêt applicable (telle que calculée conformément à la section 3.9) peut s'élever à 3,00 % et le cours de clôture des actions lors d'un jour spécifique peut être de 2,90 CHF. La valeur de clôture d'une position de 10 000 actions serait de 29 000 CHF (soit 10 000 actions

x 2,90 CHF). Les frais d'intérêt pour la position lors de ce jour spécifique seraient alors de 2,42 CHF (soit 29 000 CHF x 3,00 % / 360). Les ajustements des intérêts sont calculés conformément à la formule indiquée à la section 3.9 et affichés sur votre compte quotidiennement.

COMMISSION

En ce qui concerne les CFD sur action, la commission est due sur la valeur de la transaction d'ouverture et de clôture. Dans l'exemple ci-dessus (et en utilisant un taux de commission de 0,1 %), la commission due s'élèverait à : Ouverture 10 000 x 2,86 x 0,1 % = 28,60 CHF; clôture 10 000 x 3,20 CHF x 0,1 % = 32,00 CHF. Elle peut être soumise à la taxe locale.

CALCUL DU RÉSULTAT GLOBAL

Afin de calculer le bénéfice global ou net sur le CFD, vous devez également prendre en compte la commission que vous avez versée et les ajustements des intérêts et des dividendes qui ont été crédités ou débités. Dans l'exemple ci-dessus, vous avez pu conserver la position pendant 21 jours, à des frais d'intérêts totaux de, supposons, 50,82 CHF. Pendant ce temps, si ABC exemple AG a déclaré un dividende en espèces de, par exemple, 6 centimes par action, vous receviez un ajustement de dividende positif de 600 CHF (10 000 x 0,06 CHF) sur votre compte.

Bénéfice brut sur la transaction :	3 400 CHF
Total de la commission :	(60,60 CHF)
Ajustement des intérêts :	(162 CHF)
Ajustement des dividendes :	600 CHF
Bénéfice net sur la transaction :	3 777,40 CHF

2.8 EXEMPLE D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE D'UN CFD « COURT » OU « VENDU » SUR UNE ACTION

CFD SUR UNE ACTION INDIVIDUELLE

Vendre un CFD sur action est l'inverse : vous reproduisez une position courte sur l'action sous-jacente où vous bénéficiez de toutes les baisses du cours de l'action sous-jacente (et, inversement, vous supportez le coût de toutes les augmentations du cours de l'action sous-jacente). Un ajustement négatif sera apporté à votre compte et représentera un dividende notionnel si tout dividende en espèces est versé sur l'action sous-jacente et un ajustement positif sera apporté à votre compte et représentera l'intérêt que vous auriez pu percevoir si le produit de la vente de l'action sous-jacente avait été placé en dépôt. Cet exemple vous montre la manière d'utiliser un CFD pour parvenir au même effet économique que celui de la vente d'une action à découvert.

OUVERTURE DE LA POSITION

C'est le mois de juillet et vous pensez que la société XYZ Holdings AG est sur le point de faire faillite. L'action est cotée à 3,71 CHF/3,72 CHF sur le marché. Vous vendez 10 000 actions sous forme de CFD à 3,71 CHF, le taux qui correspond au cours d'achat à ce moment. Commission l'utilisation d'un taux de commission de 0,1 % reviendrait à 37,10 CHF (10 000 actions x 3,71 CHF x 0,1 %). Votre exigence de pourcentage de couverture pour cette transaction est de 3 710 CHF (10 000 x 3,71 x 10 %). Votre solde de compte s'élevant à 5 000 CHF la dépasse aisément. (Pour obtenir une explication complète sur les exigences de pourcentage de couverture, veuillez vous reporter à la section 3.1).

Étant donné que vous avez choisi une position courte, dans cet exemple, votre compte est crédité pour tenir compte des ajustements des intérêts et il est débité pour tenir compte de tout dividende. Les ajustements des intérêts sont soit crédités soit débités à votre compte à l'aide de la formule expliquée à la section 3.9.

AJUSTEMENTS DES INTÉRÊTS

Le crédit d'intérêt sur votre position est calculé quotidiennement, en appliquant le taux d'intérêt applicable à la valeur de clôture quotidienne de la position. Dans cet exemple, la charge d'intérêt applicable (telle que calculée conformément à la section 3.9) peut s'élever à 1,00 % et le cours de clôture des actions lors d'un jour spécifique peut être de 3,70 CHF, se traduisant par une valeur de clôture de 37 000 CHF (soit 10 000 actions x 3,70 CHF). Le crédit d'intérêt pour la position lors de ce jour spécifique serait alors de 1,03 CHF (soit 37 000 CHF x 1,00 % / 360).

AJUSTEMENT DES DIVIDENDES

À la fin du mois d'août, votre position est toujours ouverte à la date ex-dividende de XYZ Holdings AG. Le montant du dividende déclaré en espèces est de 10 centimes par action et il est débité de votre compte. L'ajustement est calculé comme suit : 10 000 actions x 0,10 CHF = 1 000 CHF.

CLÔTURE DE LA POSITION

Début septembre, XYZ Holdings AG a augmenté pour atteindre 3,97/3,98 CHF sur le marché et vous décidez de réduire votre perte et de clôturez la position. Vous achetez 10 000 actions à 3,98 CHF, le cours de vente. La commission sur la transaction est de 0,1 % soit 39,80 CHF (10 000 actions x 3,98 CHF x 0,1 %). Votre perte brute sur la transaction est calculée comme suit :

Cours de clôture :	3,98 CHF
Cours d'ouverture :	3,71 CHF
Différence :	0,27 CHF
Bénéfice brut sur la transaction :	$0,27 \text{ CHF} \times 10\,000 = 2\,700 \text{ CHF}$

2.8 EXEMPLE D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE D'UN CFD « COURT » OU « VENDU » SUR UNE ACTION (SUITE)

CALCUL DU RÉSULTAT GLOBAL

Afin de calculer la perte globale ou totale sur le CFD, vous devez également prendre en compte la commission que vous avez versée et les ajustements des intérêts et des dividendes. Dans cet exemple, vous avez pu conserver la position pendant 65 jours, percevant un crédit d'intérêt total de, supposons, 219 CHF. Un ajustement de dividendes de 1 000 CHF vous a été débité. Le résultat global ou total de la transaction est une perte, calculée comme suit :

Perte brute sur la transaction :	(2 700 CHF)
Total de la commission :	(76,90 CHF)
Ajustement des intérêts :	219 CHF
Ajustement des dividendes :	(1 000 CHF)
Perte globale ou totale :	(3 557,90 CHF)

Vous devez également tenir compte de l'impact de tous frais d'emprunt, comme discuté à la section 3.8.

2.9 PROTECTION DE STOP GARANTI

Nous offrons une facilité de stop garanti qui vous permet de négocier certains CFD sur un large éventail d'actions, d'indices et de devises sans devoir assumer une responsabilité potentiellement illimitée dans le cas d'un mouvement brusque du marché des actions. Lorsque vous négociez sur une base de stop garanti, vous indiquez un cours d'Ordre Stop auquel votre position sera clôturée si le marché devait évoluer en votre défaveur. Nous garantissons que lorsque notre offre d'achat (dans le cas de CFD de Vente) ou notre offre de vente (dans le cas de CFD d'Achat) atteint ou dépasse le cours que vous avez indiqué, nous clôturerons un CFD à stop garanti exactement au cours de stop convenu. Toutefois, pour déterminer si notre cotation a dépassé le cours convenu, nous serons autorisés (et non pas tenus), à notre entière discrétion, à ne pas tenir compte des cours cotés par nous-mêmes lors de phases, sur le Marché sous-jacent respectif, qui, selon notre opinion raisonnable, peuvent donner lieu à des envolées de cours à court terme ou à d'autres distorsions (par ex., les phases d'enchères avant et après la mise en marché).

Dans le cas où un stop garanti sur une position longue est déclenché suite à une action devenant ex-dividende (ainsi qu'à tout ajustement de cours consécutif que nous avons effectué en vertu du Module produit ou autre) et si le dividende notionnel est crédité à votre compte, nous nous réservons le droit de déduire tout ou partie de ce crédit de dividende notionnel de votre compte ou, dans le cas où un crédit de dividende notionnel n'a pas encore été effectué, de réduire le crédit de dividende notionnel qui vous a été transféré.

Il existe des frais supplémentaires pour ce service qui a des effets semblables à une prime d'assurance. Pour les CFD sur action, le montant commence à 0,3 % de la valeur de la transaction sous-jacente (tel que défini à la section 3.3 ci-dessous) et, pour les CFD sur indice boursier, elle est normalement facturée en tant que « spread » supplémentaire. De plus amples informations sur les facturations de la protection de stop garanti se trouvent dans les Conditions de Trading. Les conditions de marché volatiles font partie des circonstances dans lesquelles la prime peut varier. La protection de stop garanti n'est pas disponible pour tous les CFD et la taille des positions sur lesquels nous sommes en mesure de proposer cette facilité peut être limitée. La confirmation des informations concernant la disponibilité et la prime vous sera demandée avant que vous ne concluez un CFD à stop garanti avec nous.

2.10 EXEMPLE : ACHAT D'UN CFD SUR ACTION AVEC PROTECTION DE STOP GARANTI

OUVERTURE DE LA POSITION

DEF Holdings AG est cotée à 8,67/8,69 CHF sur le marché, et vous achetez 2 000 actions sous forme de CFD à 8,69 CHF, le cours de vente, sur une base de stop garanti. Vous décidez de fixer votre Ordre à stop garanti à 8,00 CHF. Si le marché évolue en votre défaveur, votre position pourrait être clôturée à exactement 8,00 CHF même si, par exemple, l'action s'ouvrirait à un cours considérablement plus faible suite à un avertissement sur bénéfiques sur plusieurs jours. Par conséquent, le montant le plus élevé que vous pouvez perdre sur la position (à l'exclusion de notre commission, de la Prime de stop garanti et des ajustements des intérêts et des dividendes) s'élève à 1 380 CHF (8,69 CHF, le cours d'ouverture, minoré de 8,00 CHF, le cours de l'Ordre Stop = 0,69 CHF. 0,69 CHF x 2 000 actions = 1 380 CHF).

La commission sur la transaction (0,1 %) est de 17,38 CHF (2 000 actions x 8,69 CHF x 0,1 %). La Prime de stop garanti est également facturée lorsque la position est ouverte. Dans ce cas, elle s'élève à 0,3 % soit 52,14 CHF (2 000 actions x 8,69 CHF x 0,3 %).

Le pourcentage de couverture exigé pour une transaction à stop garanti de ce type est égal à la perte potentielle maximum. Dans cet exemple, l'exigence de pourcentage de couverture serait donc 1 380 CHF.

DÉCLENCHEMENT DE L'ORDRE À STOP GARANTI

Le jour suivant, DEF Holdings AG émet un relevé de négociation qui dévoile le marché et les actions s'ouvrent à un taux nettement plus faible de 7,25 CHF avant d'être négociées au taux très faible de 7,05 CHF. Votre Ordre à stop garanti est déclenché, et votre position est clôturée à 8,00 CHF même si l'action s'est ouverte bien en dessous de ce cours. Vous vendez 2 000 actions sous forme de CFD à 8,00 CHF. La commission, à l'aide du même taux de référence, est de 0,1 % soit 16 CHF (2 000 actions x 8,00 CHF x 0,1 %).

Votre perte totale est calculée comme suit :

Cours d'ouverture :	8,69 CHF
Cours de clôture :	8,00 CHF
Différence :	0,69 CHF
Perte brute sur la transaction :	0,69 CHF x 2 000 = 1 380 CHF

Sans l'Ordre à stop garanti, vous vous seriez estimé heureux, dans cet exemple, de clôturer votre position à 7,25 CHF (le cours d'ouverture du marché), représentant une perte brute sur la transaction de 2 880 CHF. Au lieu de cela, vous avez limité votre perte brute à 1 380 CHF (à l'exclusion des frais de transaction).

CALCUL DU RÉSULTAT GLOBAL

Afin de calculer la perte globale ou totale du CFD, vous devez également prendre en compte la commission et la Prime de stop garanti que vous avez versées et les ajustements des intérêts et des dividendes. Dans cet exemple, vous avez pu conserver la position pendant 1 jour, à des frais d'intérêts totaux de 3,86 CHF. Aucun dividende ne doit être pris en compte.

Votre perte brute sur la transaction est calculée comme suit :

Perte brute sur la transaction :	(1 380 CHF)
Total de la commission :	(33,38 CHF)
Prime de stop garanti :	(52,14 CHF)
Ajustement des intérêts :	(3,86 CHF)
Perte globale ou totale :	(1 469,38 CHF)

Vous devez considérer notre facilité de stop garanti comme une forme d'assurance, protégeant vos capitaux contre des mouvements de cours brusques et inattendus ou même contre un mouvement de cours à plus long terme en défaveur de votre position.

2.11 ORDRES NON GARANTIS : ORDRES STOP, ORDRES À SEUIL DE DÉCLENCHEMENT ET PLAGES D'EXÉCUTION

Nous proposons également différents Ordres non garantis, tels que les Ordres Stop (comprenant les Ordres Stop conventionnels et les Stop suiveurs), les Ordres à seuil de déclenchement et les Plages d'exécution, chacun étant appelé un « Ordre » et vous permettant d'ouvrir ou de clôturer un CFD lorsque votre cotation pour cet instrument atteint ou dépasse le cours de votre Ordre.

Ces Ordres non garantis peuvent s'appliquer à différentes périodes que vous devez préciser. Ce qui est connu sous le nom de « Ordre à validité jour » sera applicable jusqu'à la prochaine clôture du Marché sous-jacent respectif ou avant. Sur notre site internet, vous pourrez éventuellement préciser la période pendant laquelle l'Ordre sera valable jusqu'à un maximum de 24 heures à compter de l'exécution de l'Ordre. À titre auxiliaire, vous pouvez indiquer que l'Ordre doit s'appliquer pendant une période indéfinie (un Ordre « valable jusqu'à révocation » ou « GTC »). Que vous transmettiez votre Ordre par téléphone, par internet, de votre portable ou par toute autre méthode qui soit à votre disposition, il est néanmoins très important que vous clarifiez la durée de votre Ordre.

Si vous transmettez votre Ordre par téléphone, veuillez noter que les Ordres à validité jour sont traités de manière à ce que leur échéance ait lieu à la clôture de la négociation du jour sur le Marché sous-jacent lui-même et n'incluent donc pas les séances de négociation sur plusieurs jours pour ce Marché sous-jacent.

Si nous acceptons l'un de ces Ordres, lorsque notre offre d'achat (dans le cas de Ventes) ou notre offre de vente (dans le cas d'Achats) atteint ou dépasse alors le cours de votre Ordre, votre instruction sera déclenchée et exécutée par la suite. Veuillez noter que dans le cas d'Ordres Stop placés à l'égard de CFD sur des Actions du carnet d'ordres, l'Action du carnet d'ordres soumise au CFD doit en réalité être négociée sur le Marché sous-jacent à ou au-dessus du cours indiqué pour que votre Ordre soit déclenché.

Il relève de votre responsabilité d'apprécier la manière dont un Ordre fonctionne avant que vous ne placiez cet Ordre chez nous. Des exemples figurent ci-dessous au point 2.12 et vous pourrez trouver de plus amples informations sur demande à nos courtiers. En plaçant un Ordre auprès de nous, vous admettez avoir pris connaissance des conditions générales jointes à cet Ordre.

Vous devez noter que votre Ordre peut être exécuté indépendamment de la durée pendant laquelle votre Ordre est atteint ou dépassé. Dans les marchés volatils, notre cotation peut faire un « bond » par rapport au cours de votre Ordre, de sorte que le cours de clôture (qui limite de toute manière votre perte) ou le cours d'ouverture puissent dépasser le cours exact que vous avez indiqué.

2.11 ORDRES NON GARANTIS : ORDRES STOP, ORDRES À SEUIL DE DÉCLENCHEMENT ET PLAGES D'EXÉCUTION (SUITE)

Il est important de comprendre que lorsque vous placez un Ordre, vous traitez avec nous pour votre propre compte et vous n'opérez pas sur le Marché sous-jacent. Tandis que nous nous efforçons d'exécuter votre Ordre au cours qui aurait pu être atteint si un ordre similaire avait été placé sur le Marché sous-jacent, il se peut qu'il ne soit pas possible de déterminer quel aurait pu être ce cours. Nous ne garantissons pas que votre Ordre soit exécuté à ce cours. Nous ferons usage de notre discrétion raisonnable pour déterminer le moment auquel les Ordres non garantis sont déclenchés et le cours auquel ils sont exécutés.

Vous pouvez annuler ou modifier le cours d'un Ordre avec notre consentement à tout moment avant que notre cotation ou que le marché respectif n'atteigne ou ne dépasse votre cours alors indiqué. Nous nous réservons également le droit de cumuler et/ou de travailler les instructions que nous recevons de nos clients pour ouvrir ou clôturer des CFD, y compris des Ordres Stop. Travailler sur l'Ordre peut signifier que votre Ordre Stop est exécuté par tranches avec différents cours acheteur (dans le cas d'un Ordre de Vente) ou cours vendeur (dans le cas d'un Ordre d'Achat) ; le résultat est un cours d'ouverture ou de clôture cumulé pour vos CFD qui peut différer non seulement du cours que vous avez indiqué mais également du cours qui aurait été atteint si l'Ordre avait été exécuté sur une tranche unique. Le cumul d'un Ordre signifie que nous pouvons associer votre Ordre aux Ordres de nos autres clients pour exécuter un Ordre unique. Nous pouvons agir ainsi si nous avons des raisons de croire que cette action est globalement dans le meilleur intérêt général de nos clients. Cependant, l'agrégation peut entraîner l'obtention d'un cours moins favorable une fois que votre Ordre est exécuté.

Les Ordres sont disponibles gratuitement sur la plupart des CFD.

2.12 EXEMPLES D'ORDRES NON GARANTIS

EXEMPLE 1 : VENTE D'UN CFD SUR ACTION AVEC UN ORDRE STOP CONVENTIONNEL

OUVERTURE DE LA POSITION

XYZ International S.A. est cotée à 5,45/5,46 CHF sur le marché, et vous vendez 5 000 actions sous forme de CFD à 5,45 CHF, le cours acheteur. Vous décidez de fixer votre Ordre à stop non garanti à 5,70 CHF. Ni coûts ni frais ne sont facturés pour le placement d'un Ordre à stop non garanti. Si le marché évolue en votre défaveur, votre position serait clôturée à 5,70 CHF, mais si le marché fait un bond radical sur votre Ordre à stop non garanti, votre position serait clôturée au prochain cours disponible que nous considérons comme étant représentatif, équitable et raisonnable. Dans cet exemple, nous supposons que les actions d'XYZ International S.A. font un bond radical sur le cours de l'Ordre Stop de 5,70 CHF et que la position est clôturée à 5,75 CHF, résultant en une perte de 1 500 CHF (à l'exclusion de notre commission et des ajustements des intérêts et des dividendes). Cette perte est calculée comme suit 5,45 CHF, le cours d'ouverture, minoré de 5,75 CHF, le cours de l'Ordre Stop + effet de glissement du marché de 0,05 CHF = 0,30 CHF x 5 000 actions = 1 500 CHF.

Placer un Ordre à stop non garanti sur une position particulière peut entraîner une réduction importante de l'exigence de couverture. L'exigence de couverture est calculée comme la différence entre le cours actuel de la position, 5,45 CHF, et le cours de l'Ordre Stop, 5,70 CHF, et l'ajout d'un facteur d'effet de glissement du marché. Le facteur d'effet de glissement du marché ne dépasse pas 100 % de l'exigence de couverture normale. Dans cet exemple, la couverture nécessaire équivaudrait à 2 067,50 CHF (cours de l'Ordre Stop 5,70 CHF – cours d'ouverture 5,45 CHF = 0,25 CHF. 0,25 CHF x 5 000 actions = 1 250 CHF majorés de 817,50 CHF nécessaires pour l'effet de glissement du marché calculé comme exigence de couverture normale de 10 % x 5,45 CHF, cours d'ouverture x 5 000 actions x facteur d'effet de glissement de 30 % = 817,50 CHF). Les exigences de couverture pour les positions avec des Ordres à stop non garanti ne dépasseront pas l'exigence de pourcentage de couverture normale sur la base de l'action en cours.

Les ajustements des intérêts et des dividendes sont appliqués aux positions exactement de la même manière qu'à l'égard des positions standard de CFD, tel que décrit à la section 2.5 ci-dessus.

DÉCLENCHEMENT DE L'ORDRE STOP

Après que vous ayez conservé la position pendant quelques semaines, XYZ International S.A. publie des actualités positives entraînant l'ouverture des actions d'XYZ International S.A. à un cours considérablement plus élevé. XYZ International S.A. a clôturé le jour précédent à 5,05 CHF, mais elle s'ouvre à 5,80/5,81 CHF. Votre Ordre à stop non garanti est déclenché, et votre position est clôturée à 5,81 CHF et vous avez la possibilité de racheter 5 000 actions pour clôturer la position.

Votre perte brute sur la transaction est calculée comme suit :

Cours d'ouverture :	5,45 CHF
Cours de clôture :	5,81 CHF
Différence :	0,36 CHF
Perte brute sur la transaction :	0,36 CHF x 5 000 = 1 800 CHF

Pour calculer la perte totale sur la transaction, vous devez également inclure la commission, les intérêts ainsi que tout dividende pouvant avoir été versés pendant la période où la position a été détenue.

Votre perte totale est calculée comme suit :

Perte brute sur la transaction :	(1 800 CHF)
Total de la commission :	(56,30 CHF)
Interest adjustment:	50 CHF
Overall or total loss:	(1 806,30 CHF)

EXEMPLE 2 : ACHETER UN CFD SUR ACTION AVEC UN STOP SUIVEUR

Les Stop suiveurs sont un type d'Ordre Stop qui accompagnent vos positions rentables automatiquement et qui clôturent votre transaction si le marché évolue en votre défaveur. Les Stop suiveurs vous évitent de devoir surveiller et déplacer vos stops constamment.

Lorsque vous ouvrez votre position, vous indiquez deux chiffres pour votre Stop suiveur :

DISTANCE DE STOP distance du cours d'ouverture à laquelle votre Stop est placé

TAILLE D'INCRÉMENT la taille des incréments dont le Stop peut se déplacer

Par exemple, supposons qu'EFG A.G. est cotée à 28,20/28,24 CHF sur le marché. Vous achetez 5 000 actions sous forme de CFD à 28,24 CHF et vous fixez un Stop suiveur avec une distance de Stop de 30 points et une taille d'incrément de 10 points.

Le Stop s'élève tout d'abord à 27,94 CHF, soit à 30 points en dessous de votre cours d'ouverture. EFG A.G. commence immédiatement à augmenter. Notre cours vendeur a rapidement augmenté pour atteindre 28,34 CHF (soit 10 points au-dessus de votre cours d'ouverture) et votre Stop est 'incrémenté' de 10 points atteignant 28,04 CHF pour rétablir une distance de 30 points par rapport au nouveau cours du marché.

Le redressement continu et en fin d'après-midi EFG S.A. négocie à 28,89/28,93 CHF. Votre Stock s'est donc déplacé automatiquement cinq fois de plus et, par conséquent, vous détenez maintenant un bénéfice potentiel saint, votre Stop se trouvant à 35 points plus bas à 28,54 CHF.

Une annonce surprise d'actualités entraîne une chute soudaine des cours de l'action d'EFG A.G. et en quelques minutes la négociation retombe aux taux de 28,30 CHF/28,34 CHF. Votre Stop suiveur a été déclenché et votre position est clôturée à 35 points au-dessous de la dernière envolée, à 28,54 CHF, un taux restant bien au-dessus de votre cours d'ouverture de 28,24 CHF.

Avec un Ordre Stop conventionnel, vous seriez toujours sur le marché, car votre Ordre Stop se serait maintenu à son cours initial de 27,94 CHF. À l'inverse, un Stop suiveur suit le marché dans la direction la plus rentable.

La seule différence entre un Stop suiveur et un Ordre Stop conventionnel réside dans le fait que le cours d'un Stop suiveur évolue avec le marché tandis que le cours d'un Ordre Stop conventionnel reste fixe. Lorsqu'un Stop suiveur est déclenché, il est traité exactement de la même manière qu'un Ordre Stop conventionnel.

EXEMPLE 3 : ACHAT D'UN CFD SUR ACTION AVEC UN ORDRE À SEUIL DE DÉCLENCHEMENT

Un Ordre à seuil de déclenchement est une instruction sur la façon de négocier si notre cours se déplace vers un seuil plus favorable (par exemple, une instruction d'« achat » si notre cours baisse jusqu'à un seuil particulier ou de « vente » si notre cours augmente jusqu'à un seuil particulier).

Par exemple, si nous donnions des cotes pour des actions d'ABC Co A.G. à 23,46/23,54 CHF, vous pourriez donner un Ordre à seuil de déclenchement pour « acheter » à un seuil de 23,30 CHF. Votre Ordre à seuil de déclenchement serait déclenché si, à tout moment, pendant ou en dehors des heures d'ouverture des marchés, notre cotation d'offre passe par le seuil de l'Ordre à seuil de déclenchement (en l'occurrence, 23,30 CHF). Nous acceptons normalement un Ordre à seuil de déclenchement sur toute position ouverte, à l'exception des positions sur option.

EXEMPLE 4 : ACHAT D'UN CFD SUR ACTION AVEC UNE PLAGE D'EXÉCUTION

Une Plage d'exécution est un type particulier d'ordre qui sera complété dans toute la mesure du possible au moment où il est placé, jusqu'au seuil, y compris, du cours que vous avez indiqué. Ce type d'ordre est idéal pour les situations dans lesquelles vous ne pouvez pas négocier à la taille que vous souhaitez en raison du caractère illiquide du marché sous-jacent.

Par exemple, supposons que vous souhaitez acheter une action Suisse mineure. Le prix du marché est de 25,50/25,75 CHF et vous essayez d'acheter 50 000 actions sous forme de CFD au cours vendeur de 25,75 CHF, mais votre transaction est rejetée en raison du fait que la taille complète n'est pas disponible sur le marché à ce cours.

Afin d'ouvrir cette position, vous avez la possibilité d'ouvrir une Plage d'exécution pour acheter 50 000 actions jusqu'à un seuil de, supposons, 26,25 CHF. Votre ordre sera maintenant complété dans toute la mesure du possible : par exemple, vous pourriez obtenir un complément de 15 000 actions à 25,75 CHF, 20 000 actions à 26 CHF et 15 000 actions à 26,25 CHF. Si une Plage d'exécution n'est pas complétée immédiatement, elle restera applicable pendant toute la journée.

Veillez noter que lorsque vous nous confiez une Plage d'exécution, vous nous autorisez ainsi à ouvrir votre position à un cours moins favorable qu'au cours acheteur/vendeur coté par nous-mêmes au moment où vous avez placé votre ordre et/ou pour une taille inférieure que la taille de l'ordre.

2.13 CFD SUR INDICE BOURSIER

Négocier sur des CFD sur indice boursier vous permet de vous exposer à un grand nombre d'actions différentes dans une transaction unique. Ils peuvent être utilisés pour prendre des positions sur la direction d'un marché entier sans visualiser les perspectives des actions d'une société spécifique. Une position courte peut être utilisée comme couverture brute et avantageuse afin de protéger un portefeuille d'actions diversifié contre les baisses du marché. Un CFD sur indice boursier fonctionne de la même manière qu'un CFD sur une action individuelle en ce qu'ils vous permettent de réaliser un bénéfice ou une perte par rapport à des fluctuations de la valeur de l'indice sous-jacent, comme l'Indice du marché Suisse (SMI). Aucune commission n'est due sur l'ouverture ou la clôture de CFD sur indice boursier, mais, dans le cas de CFD sur indices boursiers en espèces, les ajustements des intérêts et des dividendes peuvent être applicables. Lors de la négociation de CFD sur indice boursier à terme, il n'y a pas d'ajustements des intérêts ou des dividendes.

Les CFD sur indice boursier s'ouvrent de la même manière que les CFD sur action individuelle (voir section 2.2 ci-dessus). Vous serez tenu de payer une couverture. Des informations détaillées sur la manière dont elle sera calculée sont indiquées à la section 3.1. Il existe deux types fondamentaux de CFD sur indice boursier : les CFD sur indice boursier en espèces et les CFD sur indice boursier à terme.

IG offre un large éventail de contrats à terme européens, américains et asiatiques, dont plusieurs sont cotés par nous-mêmes 24 heures par jour même lorsque le marché des contrats à terme sous-jacent est clôturé. Pour les principaux indices, nous proposons des marchés en espèces et à terme.

Lors de la négociation de contrats à terme sur indice boursier, il est important de ne pas oublier que le cours actuel du contrat à terme n'est normalement pas le même que le cours de l'indice sous-jacent. En général, il existe deux raisons :

Les contrats à terme se négocient normalement à des cours qui tiennent compte de l'économie d'intérêt, et de la perte de dividendes renoncés, qui est obtenue par la prise d'une position longue sur un contrat à terme plutôt que par l'achat d'actions réelles en espèces. Les taux d'intérêt sont généralement plus élevés que les rendements boursiers, donc le contrat à terme aura normalement une prime naturelle, appelée prime de juste valeur, sur l'indice sous-jacent. Les cours des contrats à terme peuvent correspondre aux actualités ou à un changement de sentiment plus rapide que les indices qui ne sont pas entièrement actualisés avant que chaque action individuelle qu'ils contiennent n'ait été négociée. Sur un marché volatil, les contrats à terme peuvent se négocier à des primes ou à des décotes très importantes sur leur indice sous-jacent. Les cotations d'IG pour les CFD sur indice boursier en espèces prennent ces phénomènes en compte.

TRANSACTIONS À TERME ET PROROGATIONS

Tous les CFD sur indice boursier à terme expirent au cours du marché approprié et à la date indiquée dans les Conditions de Trading spécifiques au cours du marché ajusté du spread d'IG. Les contrats à terme des grandes entreprises en Suisse, par exemple, expirent à 22h00 CET à la date de calcul de l'échéance appropriée, majorée ou minorée du spread d'IG. (Veuillez vérifier les Conditions de Trading pour obtenir des renseignements sur les échéances appropriées).

Les clients peuvent demander que leur transaction soit prorogée à une date ultérieure, à condition que la demande soit faite avant le dernier moment de prorogation de cette transaction. (Là aussi, tel qu'indiqué dans les Conditions de Trading).

En cas de prorogation, les clients versent la moitié du spread d'IG pour la clôture et obtiennent un allègement de spread de 40 % sur la branche d'ouverture de la transaction prorogée. Les clients à risque contrôlé versent la prime de risque contrôlé en complément du spread normal sur la branche d'ouverture de la transaction prorogée. Par exemple, le SMI de juin expire le 21 juin. Par conséquent, le soir du 20 juin lorsque le marché s'est clôturé à 22h00 CET, nous aurions prorogé des positions jusqu'en septembre (le trimestre suivant) sur la base des règlements du 20 juin.

En supposant les règlements suivants :

Juin	8 000
Septembre	8 050

Le spread normal d'IG est de 3 points avec une prime de risque contrôlé de 3 points (Remarque : le spread et la prime de risque contrôlé peuvent être soumis à des changements).

Un client avec une position courte achèterait pour clôturer sa position de juin à 8 001,5 et vendre celle de septembre à 8 049,1 (1,5 point pour clôturer, 0,9 pour ouvrir).

Un client avec une position longue de risque contrôlé vendrait pour clôturer sa position de juin à 8 998,5 et achèterait pour ouvrir une position en septembre à 8 053,9 (1,5 point pour clôturer, 3,9 pour ouvrir).

EXEMPLE D'UN AJUSTEMENT DE DIVIDENDES DE CFD SUR INDICE BOURSIER EN ESPÈCES

Comme expliqué précédemment, les contrats à terme se négocient à des cours qui tiennent compte des dividendes que les sociétés sont tenues de verser. Quand les dividendes sont versés, ils doivent être ajustés dans le cours de nos contrats de CFD sur indice en espèces.

Le SMI peut verser des dividendes chaque jour de la semaine et nous en tenons compte dans notre cours à 16h00 CET le soir précédant la date ex-dividende.

Par exemple, Nestlé annonce un dividende de 35 centimes par action et est la seule société du SMI à verser un dividende ce jour. Le cours de l'action de Nestlé est clôturé le soir précédant la date ex-dividende à 35,00 CHF. En principe, le cours de l'action d'une société chute selon le montant du dividende versé si bien que lorsque les actions se négocient ex-dividende, elles doivent s'ouvrir à un cours inférieur de 35 centimes, à 34,65 CHF, le matin de la date ex-dividende.

Si Nestlé constitue 10 % du SMI et que le SMI négocie à 8 000, Nestlé représente alors 800 points de la valeur du SMI. L'action de Nestlé valant 35,00 CHF, un mouvement d'1 point du propre cours de son action équivaut à 0,22 points du SMI. Par conséquent, un mouvement de 35 centimes du cours de l'action de Nestlé doit équivaut à un mouvement de 8 points du SMI.

À 17h30 le soir précédant la date ex-dividende, nous ajusterions notre recette de juste valeur pour prélever 8 points du cours de nos espèces du SMI. IG facturerait ou créditerait ensuite aux clients le montant des dividendes en fonction de leurs participations respectives à 17h30 le soir précédant la date ex-dividende applicable aux actions. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la section 3.10.

INTÉRÊTS

Les ajustements des intérêts sur les CFD sur indice boursier en espèces sont calculés et facturés quotidiennement à un taux d'intérêt annuel. Pour obtenir des spécificités sur ce calcul, veuillez consulter la section 3.9.

2.14 CFD SUR OPTION

Nous proposons également une série de CFD sur le prix d'options négociées sur différents produits comprenant les actions, devises et indices boursiers principaux. Les informations sur ces marchés et produits se trouvent dans les Conditions de Trading. Il n'y a aucune commission à verser sur les CFD sur option sur indice, option sur devise et option sur matière première ; nous indiquons un prix « tout inclus » et la seule facturation est le spread de négociation, soit la différence entre nos cotations d'« achat » et de « vente ». Pour les options d'actions, vous payez une commission et elle est indiquée dans les Conditions de Trading. Les exigences de couverture sont également indiquées dans les Conditions de Trading.

À titre d'exemple, nous proposons des CFD sur option sur indice boursier pour deux types d'options négociées, les options d'achat et de vente. Une option de vente négociée consiste en le droit de vendre un marché (le marché sous-jacent) à un cours fixe, à une date spécifique ou avant cette date. Par exemple, une option de vente de l'indice FTSE 100 de septembre à 4 500 correspond au droit de vendre l'indice FTSE 100 à un cours de 4 500 à une date spécifique du mois de septembre ou avant cette date. Une option d'achat négociée consiste en le droit d'acheter un marché spécifique à un cours fixe à une date fixée ou avant cette date. Par exemple, une option d'achat de l'indice S&P 500 de décembre à 1 200 consiste en le droit d'acheter l'indice S&P 500 de décembre à un cours de 1 200 à une date spécifique du mois de décembre ou avant cette date.

En ce qui concerne les options négociées, le porteur (ou « acheteur ») de l'option de vente ou de l'option d'achat a le droit, et non pas l'obligation, d'exercer l'option ; il lui suffit d'agir quand il le souhaite. L'émetteur (ou « vendeur ») de l'option de vente ou de l'option d'achat a l'obligation, si l'option est exercée, d'acheter ou de vendre au prix spécifique (le « prix d'exercice »).

Les bénéfices ou les pertes réalisés sur des CFD sur option se produisent selon le mouvement du prix d'une option. Vous n'achetez ni ne vendez l'option elle-même. Elle ne peut pas être exercée par vous-même ou en votre défaveur et elle ne peut entraîner ni l'acquisition ni la cession du titre sous-jacent, de l'indice ou de ses composantes. Vous avez la possibilité de clôturer un CFD sur option à tout moment avant l'échéance, mais, à l'échéance, la différence entre le cours de clôture et le cours auquel vous avez ouvert votre CFD déterminera vos bénéfices ou vos pertes. Les clients doivent savoir que nous calculons les prix cotés des options à l'aide de l'équation Black-Scholes. Elle est disponible sur demande auprès de nous et elle paraît sur la plupart des documents standard relatifs aux options.

Votre risque de négociation sur des positions d'options « longues » est limité, car la perte maximum que vous pouvez subir correspond au coût de la prime d'option (elle ne peut pas chuter en dessous de zéro). Un « vendeur » d'options vend une option en estimant que le marché sous-jacent ne passera pas au-dessus ou en dessous du prix d'exercice respectif. Si son estimation est bonne, l'option arrivera à échéance sans valeur et il recevra le prix total de l'option. Il est très important de noter que le vendeur d'une option fait face à un risque illimité, car il n'y a pas de seuil maximum sur le prix d'une option, et il n'y a pas de limite du seuil auquel le « vendeur » peut être tenu d'« acheter » l'option pour clôturer une position perdante.

Étant donné que les risques associés aux options d'achat et de vente sont différents d'autres CFD que nous offrons, les exigences de couverture sont calculées différemment. La couverture que vous serez obligé de verser pour placer un CFD « acheteur » sur une option correspond au prix auquel vous « achetez » l'option multiplié par la taille de la transaction. Elle correspond au montant total que vous pouvez perdre sur votre CFD. L'exigence de couverture pour « vendre » une option est variable. Si l'option a une valeur intrinsèque, on dit d'elle qu'elle est « dans le cours » et sa valeur évolue parallèlement au marché sous-jacent ; par conséquent, dans le pire des cas, un vendeur d'options peut se faire facturer une couverture égale à celle qu'il aurait payée s'il avait pris une position sur le marché sous-jacent. Le pourcentage de couverture n'est jamais inférieur à la moitié du pourcentage de couverture pour le contrat à terme sous-jacent, car il existe toujours la possibilité que l'option puisse parvenir dans le cours. Ainsi, le pourcentage de couverture réside entre une demi-fois et une fois l'équivalent du contrat à terme sous-jacent et il est souvent égal au prix de l'option vendue.

2.15 CFD DE CHANGE (« FOREX »)

Les CFD de change vous permettent de vous exposer aux mouvements des taux de change. Les CFD de change s'ouvrent de la même manière que les autres CFD. Nous donnerons une cote pour un cours acheteur et vendeur pour un taux de change. Par exemple, nous pouvons donner une cote pour le CHF par rapport à l'USD à 0,9548 / 0,9550. Si vous pensiez que le CHF allait augmenter par rapport à l'USD, vous « achèteriez » le CFD à 0,9550. Si vous pensiez que le CHF allait diminuer par rapport à l'USD, vous « vendriez » le CFD à 0,9548. Vous pouvez clôturer votre position de la même manière. Si le CFD est un achat, le cours de clôture sera le chiffre plus faible auquel nous aurons donné une cote, tandis que si le CFD est une vente, elle correspondra au chiffre plus élevé.

Pendant que vous détenez une position du jour au lendemain, votre compte est débité ou crédité à l'aide du taux de valeur lendemain applicable (Tom-Next) (voir la section 3.9). Les informations sur les tailles de négociation de devises et sur les exigences de couverture se trouvent dans les Conditions de Trading.

PROTECTION DE STOP GARANTI

Tout comme pour les autres CFD que nous offrons, vous pouvez également prendre une protection de stop garanti sur vos CFD de change pour limiter vos pertes au cours que vous sélectionnez. Les primes de protection de stop garanti dues sur les CFD de change se trouvent dans les Conditions de Trading.

2.16 EXEMPLES DE CFD DE CHANGE

EXEMPLE 1 : ACHAT D'USD/YEN

OUVERTURE DE LA POSITION

Vous décidez d'ouvrir une position longue sur la paire du dollar US par rapport au yen et demandez une cote pour 5 contrats, soit l'équivalent de 500 000 USD (les tailles des contrats sont indiquées dans les Conditions de Trading). Nous vous donnons une cote de 118,00/118,03 et vous achetez 5 contrats à 118,03. Il n'y a aucune commission à payer sur des transactions sur CFD de change.

AJUSTEMENTS DES INTÉRÊTS

Tandis que la position reste ouverte, un ajustement du jour au lendemain est débité ou crédité à votre compte à l'aide du taux de valeur lendemain applicable.

Dans cet exemple, le crédit pour un jour peut s'élever à 5 025 ¥ (voir section 3.9 pour obtenir un exemple détaillé du taux de valeur lendemain).

CLÔTURE DE LA POSITION

Trois semaines plus tard, la paire USD/yen a augmenté pour atteindre 121,41/121,44 et vous prélevez votre bénéfice en vendant 5 contrats à 121,41. Votre bénéfice brut sur la transaction est calculé comme suit :

Transaction clôturée :	500 000 USD (5 contrats) x 121,41 = 60 705 000 ¥
Transaction initiée :	500 000 USD (5 contrats) x 118,03 = 59 015 000 ¥
Bénéfice brut sur la transaction :	= 1 690 000 ¥

CALCUL DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour calculer le bénéfice global ou net, vous devez également prendre en compte le crédit d'intérêt. Dans cet exemple, vous avez pu conserver la position pendant 20 jours, percevant un crédit d'intérêt total de 98 500 ¥ :

Bénéfice brut sur la transaction :	1 690 000 ¥
Crédit d'intérêt :	98 500 ¥
Bénéfice net :	1 788 500 ¥ = équivalant à 14 731 USD

Vous pouvez choisir dans quelle devise vous souhaitez détenir votre compte. Les conversions seront effectuées à un taux non moins favorable pour vous que le taux non inférieur et non supérieur de 0,5 % (selon le cas) du taux de change interbancaire au comptant au moment de la conversion. Les taux de change sont soumis aux fluctuations et les clients doivent toujours avoir connaissance de l'effet que les taux de change auront sur leurs positions.

EXEMPLE 2 : VENTE DE USD/CHF AVEC PROTECTION DE STOP GARANTI

OUVERTURE DE LA POSITION

Vous décidez d'ouvrir une position courte sur le dollar US par rapport au franc Suisse et demandez une cote pour 2 contrats, soit l'équivalent de 200 000 USD. Nous vous donnons une cote de 0,9556/0,9558 et vous vendez 2 contrats à titre de stop garanti. La Prime de stop garanti de 3 points est soustraite lorsque la position est ouverte. Cela signifie que la position est ouverte à 0,9553, le cours acheteur minoré de 3 points.

Vous décidez de fixer votre Ordre à stop garanti à 0,9650. Cela signifie que si le marché évolue en votre défaveur, votre position sera clôturée à exactement 0,9650 même si, par exemple, le marché « bondit » de 0,9540 à 0,9700 suite à des nouvelles inattendues. Par conséquent, le montant le plus élevé que vous devez perdre sur la position est :

Cours de l'Ordre Stop :	200 000 USD (2 contrats) x 0,9650 = 193 000 CHF
Cours d'ouverture :	200 000 USD (2 contrats) x 0,9553 = 191 060 CHF
Perte possible maximum (en ignorant l'ajustement des intérêts qui feront augmenter votre perte) :	= 1 940 CHF

AJUSTEMENTS DES INTÉRÊTS

Les ajustements des intérêts sont appliqués aux positions à stop garanti exactement de la même manière qu'à l'égard des positions standard de CFD de change.

CLÔTURE DE LA POSITION

Une semaine après, notre cote de la paire USD/CHF a augmenté pour atteindre 0,9614/0,9616. Vous pensez que le dollar US peut poursuivre sa hausse et vous clôturez votre position en achetant 2 contrats à 0,9616, le cours vendeur. Votre perte sur la transaction est calculée comme suit :

Transaction clôturée :	200 000 USD (2 contrats) x 0,9416 = 192 320 CHF
Transaction initiée :	200 000 USD (2 contrats) x 0,9553 = 191 060 CHF
Perte brute sur la transaction :	= 1 260 CHF

CALCUL DE LA PERTE TOTALE

Pour calculer la perte totale, vous devez également prendre en compte le débit d'intérêt. Dans cet exemple, vous avez pu conserver la position pendant 7 jours, engendrant un débit d'intérêt total de 40,60 CHF.

Perte brute sur la transaction :	1 260 CHF
Débit d'intérêt :	40,60 CHF
Perte totale :	1 300,60 CHF = 1 352,54 USD

2.17 CFD SUR MATIÈRE PREMIÈRE ET MARCHÉS MONÉTAIRES

Nous proposons également une série de CFD sur le prix de différents contrats à terme sur matière première, taux d'intérêt et obligation. Nous nous y référons généralement sous le nom de CFD à terme. Les informations sur ces produits se trouvent dans les Conditions de Trading. Il n'y a aucune commission à verser sur ces types de CFD ; nous indiquons un prix « tout inclus » et la seule facturation est le spread de négociation, soit la différence entre nos cotations d'« achat » et de « vente ». Les exigences de couverture sont indiquées dans les Conditions de Trading. Ces types de CFD disposent de dates d'échéance fixes, auxquelles ou après lesquelles la position sera automatiquement clôturée, tel que décrit à la section 2.3.

2.18 EXEMPLE : ACHAT DE L'OBLIGATION DU TRÉSOR (DÉCIMALISÉE)

OUVERTURE DE LA POSITION

Vous anticipez que les taux d'intérêt à long terme aux États-Unis chuteront et, par conséquent, le cours des obligations du Trésor augmentera. Vous vérifiez le cours en temps réel de notre obligation du Trésor de juin décimisée en ligne ; le cours affiche 10917/10925 et vous décidez d'acheter trois contrats à 10925.

L'obligation du Trésor décimisée est cotée en centièmes d'un point entier d'obligation du Trésor (sur le marché sous-jacent, les obligations du Trésor sont cotées en fractions d'1/32 d'un point entier). Ainsi, 10925 est équivalent à 109-08 sur le sous-jacent, où 109-08 signifie 109 et 8/32, ou 109 et 0,25 d'un point. Un contrat est l'équivalent de 10 USD par centième d'un point entier.

CLÔTURE DE LA POSITION

Comme vous l'avez préconisé, les taux d'intérêt chutent effectivement et le cours des obligations augmente en conséquence. Vous vérifiez votre cote actuelle et nous donnons la cote de 11000/11008 pour le cours. Vous clôturez votre position en vendant trois contrats à 11000. Si vous aviez conservé votre position ouverte jusqu'à la date d'échéance, la position se serait clôturée au cours de clôture de cette date, minoré du spread de clôture.

Calcul du résultat global

Cours de clôture :	11 000
Cours d'ouverture :	(10 925)
Différence :	75

Ainsi, le bénéfice net sur cette transaction serait de 75 points x 3 contrats x 10 USD par point = 2 250 USD

2.19 OPTIONS BINAIRES

Une option binaire est un type de CFD spécifique doté d'un profil de paiement « tout ou rien ». Les options binaires vous permettent de négocier sur des événements financiers distincts, comme le cours de clôture d'un indice boursier lors d'un jour spécifique. Toutes les options binaires n'ont que deux résultats possibles. Par exemple, l'option binaire pour l'Indice de Wall Street de clôture à la hausse le même jour : Wall Street clôturera à la hausse ou pas. Si vous pensiez qu'il clôturerait à la hausse, vous « achèteriez » notre option binaire sur Wall Street. Si vous pensiez qu'il clôturerait à la baisse, vous « vendriez » l'option binaire.

Pour une option binaire, il existe seulement deux cours de liquidation possibles. En utilisant l'exemple ci-dessous :

- si Wall Street clôture à la hausse, l'option binaire s'établit alors à 100 ;
- si Wall Street clôture à la baisse (même s'il ne s'agit que d'une fraction inférieure d'un point), l'option binaire s'établit alors à 0

2.19 OPTIONS BINAIRES (SUITE)

Vous pouvez ouvrir une position longue ou courte sur tout cours auquel nous donnons une cote. Les cours des options binaires sont extrêmement sensibles aux fluctuations du marché, notamment lors de la période précédant immédiatement l'échéance, tandis que votre niveau de risque est toujours certain. L'exigence de dépôt pour toutes les options binaires correspond à un montant égal à votre perte maximum sur cette option binaire ou, si vous effectuez une série de transactions, à votre perte possible maximum sur l'ensemble de ces transactions.

Nous donnons une cote pour des cours bilatéraux continus pour chaque option binaire, de sorte que vous pouvez prélever un bénéfice sur une position ouverte ou réduire une perte à tout moment.

Nous offrons deux types fondamentaux d'options binaires, dotées de différents types de conditions de déclenchement :

1. Les options binaires pour lesquelles la condition de déclenchement est soit le plafond d'un cours (p. ex. clôture en hausse de l'Indice DAX 30 le jour même) ou un éventail de cours (p. ex. clôture de l'Indice FTSE 100 entre une baisse de 20 points et une baisse de 30 points le jour même).
2. Les options binaires OneTouch de type américain pour lesquelles la condition de déclenchement est celle selon laquelle un cours est atteint ou dépassé avant son échéance. Si la condition de déclenchement est atteinte, ce type d'option binaire s'établit immédiatement à 100.

BASE DE COTATION

Un éventail d'options binaires possibles peut être offert selon l'évolution quotidienne/le règlement officiel de chaque marché. La cotation du cours pour chaque option binaire est exprimée en points. Si le résultat décrit par l'option binaire se produit, cette option binaire s'établira à 100. S'il ne se produit pas, l'option binaire s'établira à zéro (voir les Conditions de Trading pour les procédures de règlement).

Les options binaires de change au comptant sont offertes sur différentes paires de devises. Les cotations s'appuient sur la réalisation de cours spécifiques au taux au comptant respectif à 21h00 CET (voir les Conditions de Trading pour les procédures de règlement).

Notre spread variera selon la cotation du cours et l'heure d'échéance. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les Conditions de Trading.

RÈGLEMENT D'OPTIONS BINAIRES

Si l'événement décrit se produit, l'option binaire s'établira à une valeur de 100. Les transactions sur toutes les autres options binaires s'établiront à zéro. Aux fins de règlement des options binaires, le cours du SMI ou de Wall Street en question sera arrondi à deux décimales, et le taux au comptant CHF/USD sera arrondi au point le plus proche. Si un marché s'établit exactement à un plafond binaire après cet arrondi, ce marché sera considéré comme s'étant établi au-dessus du plafond aux fins de règlement des transactions. Par exemple, si l'Indice FTSE 100 clôture exactement à 20 points de moins, le binaire FTSE -10/-20 s'établira à 100 et le binaire FTSE -20/-30 s'établira à 0.

D'autres informations sur les types d'options binaires, la base de nos cotations, les facturations ainsi que sur toute autre procédure sont indiquées dans les Conditions de Trading. Il n'y a pas de commission sur les options binaires ; la seule facturation concerne le spread de négociation.

2.20 EXEMPLES DE LA MANIÈRE DONT LES OPTIONS BINAIRES FONCTIONNENT

EXEMPLE 1: ACHAT D'UNE OPTION BINAIRE DE WALL STREET 0/+20

Il reste une demi-heure avant la clôture de Wall Street et l'indice se trouve à 15,5 points en dessous du cours de liquidation officielle du jour précédent. Vous

pensez que le marché va se redresser avant la clôture et se terminer par une hausse à la fin de la journée.

Nous donnons une cote pour une série d'options binaires au cours quotidien de liquidation de Wall Street. Notre cours pour la clôture du marché allant entre un niveau inchangé et une augmentation de 20 points (0/+20) s'élève de 6,8 à 9,5.

Vous décidez d'acheter 5 contrats à 9,5, le cours vendeur. Chaque contrat a une valeur de 10 CHF par point. Ainsi, vous risquez $9,5 \times 5$ contrats $\times 10$ CHF = 475 CHF. Vous savez également que, si le marché sous-jacent clôture effectivement à la hausse aujourd'hui, votre position aura une valeur de 100×5 contrats $\times 10$ CHF = 5 000 CHF. Cela représente un rendement potentiel de plus de 1 000 %, ayant été décidé pendant les trente minutes suivantes.

Dix minutes après, Wall Street a affiché un redressement et est en hausse de 2,5 points aujourd'hui. Notre cote pour l'option binaire 0/+20 s'élève désormais de 53,2 à 56,2. Vous décidez de prélever votre bénéfice plutôt que de risquer d'attendre le cours de liquidation. Vous clôturez la position à notre cours acheteur de 53,2.

Cours de clôture :	53,2
Cours d'ouverture :	9,5
Différence :	43,7
Bénéfice net sur la transaction :	$43,7 \times 5 \times 10$ CHF = 2 185 CHF

EXEMPLE 2 : VENTE D'UNE OPTION BINAIRE DE HAUSSE SUR LA PAIRE EUR/USD

L'euro par rapport au dollar US se trouve à 20 points en dessous du cours de liquidation du jour précédent (un taux au comptant issu du cours de la paire EUR/USD à 21h00 CET). Vous pensez que le marché ne se redressera probablement pas d'ici le prochain règlement.

Notre cours pour la clôture en hausse de la paire euro/dollar s'élève de 38 à 41,5.

Vous décidez de vendre 10 contrats à 38, le cours acheteur. Chaque contrat a une valeur de 10 CHF par point. Le pire résultat pour vous serait une hausse de la paire euro/dollar et donc une échéance de l'option binaire à 100. Ainsi, vous risquez $(100 - 38) \times 10$ contrats $\times 10$ CHF = 6 200 CHF. En revanche, si le marché sous-jacent ne clôture pas à la hausse aujourd'hui, l'option serait sans valeur, ce qui signifie que vous réaliseriez 38×10 contrats $\times 10$ CHF = 3 800 CHF.

Après plusieurs heures, le taux de change s'est légèrement redressé mais reste 10 points en dessous aujourd'hui. Notre cote pour l'option binaire de hausse sur la paire EUR/USD s'élève désormais de 11,8 à 15,3. Vous pourriez prélever votre bénéfice à ce moment, mais vous décidez d'attendre l'échéance.

À 21h00 CET, la paire EUR/USD clôture juste 4 points en dessous du cours de liquidation du jour précédent. Le taux est proche, mais la paire EUR/USD a clôturé à un cours inférieur et, par conséquent, l'option binaire de hausse sur la paire EUR/USD arrive à échéance à zéro.

Cours d'ouverture :	38,0
Cours de clôture :	0,0
Différence :	38,0
Bénéfice net sur la transaction :	$38,0 \times 100$ CHF = 3 800 CHF

2.21 INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES EXEMPLES DE CETTE SECTION

Les exemples de cette section du DIP visent à illustrer la manière dont nos produits fonctionnent. Ils n'ont pas pour but de rendre compte du rendement d'actions spécifiques ou d'autres produits sous-jacents. Ils ne visent pas non plus à rendre compte de la volatilité d'actions spécifiques ou du marché Suisse en général.

Les sociétés utilisées dans les exemples sont entièrement imaginaires. Les données utilisées dans les exemples ont été collectées au cours des 12 mois précédant la publication de ce DIP.

3. COÛTS DES PRODUITS ET AUTRES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

3.1 COUVERTURE

À l'ouverture d'un CFD, il vous sera immédiatement demandé de déposer une couverture auprès de nous, qui sera soit une valeur déterminée soit un pourcentage de la valeur de la transaction sous-jacente. L'exigence de couverture initiale doit être déposée sur votre compte avant qu'une position ne soit ouverte. Par exemple, vous achetez un CFD de 10 000 actions d'HIJ AG cotées à 2,50 CHF. Pour cette transaction, vous êtes tenu de nous verser une couverture de 10 %. Le paiement de couverture initiale que vous effectuez s'élève donc à 2 500 CHF ($10\,000 \times 2,50$ CHF $\times 10\%$).

EXIGENCES DE COUVERTURE INITIALE

Pour les CFD sur action, les CFD de change et pour certains CFD sur matière première, l'exigence de couverture initiale est calculée comme pourcentage de la valeur du CFD ouvert. Les pourcentages de couverture pour certaines actions varient en fonction de la volatilité et des conditions de marché, et elles s'élèvent

normalement entre 5 % et 75 %. Tous les autres CFD requièrent un montant fixe par contrat et ceux-ci sont indiqués dans les Conditions de Trading. L'exigence de couverture pour un CFD à stop garanti est égale au montant qui serait perdu si l'Ordre Stop était déclenché.

L'exigence de couverture pour l'achat d'un CFD sur option correspond au cours d'ouverture (ou à la prime) multiplié par la valeur contractuelle (par point d'indice). Ce montant est la perte possible maximum sur la position. L'exigence de couverture pour la vente d'un contrat d'option est variable et une cote vous sera donnée sur demande immédiatement avant l'ouverture du CFD. En général, elle sera liée au cours d'ouverture de la transaction, mais elle ne sera jamais inférieure à la moitié de l'exigence de couverture du contrat sous-jacent ou supérieure à la couverture ou au dépôt total qui serait requis pour le contrat sous-jacent.

COUVERTURE UTILISANT DES STOP NON GARANTIS

Lier un stop de perte à une position peut mener à une réduction importante de l'exigence de dépôt. Quelquefois, il peut ne pas être possible que l'Ordre Stop

3.1 COUVERTURE (SUITE)

soit négocié au cours que vous avez sélectionné et vous pouvez engendrer un « effet de glissement ». Ce cas peut se produire du jour au lendemain ou lorsque le marché évolue très rapidement. C'est la raison pour laquelle un facteur d'effet de glissement est ajouté au dépôt requis.

Pour une position à laquelle un Ordre Stop de perte non garanti est lié, l'exigence de dépôt est calculée par l'utilisation de l'écart entre le cours d'ouverture de la position et le cours du stop et par l'ajout d'un facteur d'« effet de glissement ». Le « facteur d'effet de glissement » est un pourcentage de l'exigence de couverture sous-jacente (voir les Conditions de Trading). L'exigence de dépôt pour les positions dotées de stop non garantis ne dépassera pas le dépôt requis pour les positions sans stop de perte.

AUTRES PAIEMENTS DE COUVERTURE

Tant qu'un CFD est ouvert, vous êtes tenu de conserver suffisamment d'argent sur votre compte pour satisfaire à l'exigence de la valeur de couverture. Dans le cas où la couverture est un montant flottant et non pas un montant fixe, nous procéderons à un calcul dynamique du montant de couverture que vous êtes tenu de verser. Par exemple, si une semaine après avoir ouvert votre CFD d'HIJ AG, le cours d'HIJ AG a augmenté pour atteindre 2,60 CHF, vous serez alors tenu de conserver un montant de couverture de 2 600 CHF, soit un supplément de 100 CHF. De même, si le cours d'HIJ AG chute, le montant de couverture que vous êtes tenu de conserver chutera également.

Nous indiquerons la valeur de couverture requise sur votre CFD au moment où vous ouvrirez ce dernier. Cependant, nous nous réservons le droit de modifier cette valeur à tout moment tant que le CFD reste ouvert. Dans des conditions ou des situations extrêmes, des exigences de valeur ou de couverture selon le contrat supérieures à celles indiquées dans les Conditions de Trading peuvent s'appliquer. Ce cas est survenu lors du krach boursier d'octobre 2008. Il pourrait également survenir si, par exemple, la société à laquelle un CFD sur action est lié fait l'objet d'un placement sous administration judiciaire ou d'une insolvabilité. Si un tel événement se produit et que nous augmentons en conséquence les cours de couverture requis, nous prendrons des mesures pour vous en informer si vous possédez déjà un CFD ouvert ou si vous souhaitez ouvrir un nouveau CFD. Nous vous préviendrons si nous changeons la valeur de couverture sur un CFD ouvert et la nouvelle somme d'argent que nous vous demandons pour conserver le CFD ouvert.

RÉALISATION DE PAIEMENTS DE COUVERTURE

Il relève de votre responsabilité de surveiller constamment vos positions ouvertes pour veiller à ce que vous préservez la valeur correcte de couverture sur les positions ouvertes. Pour pouvoir déterminer si votre paiement de couverture est dû, vous devez additionner les exigences de couverture de toutes les positions ouvertes sur votre compte. Si les fonds se trouvant sur votre compte et la valeur de vos positions ouvertes sont inférieures à l'exigence de couverture de votre compte, vous serez tenu de financer la différence. Le montant que vous serez tenu de payer devra être suffisant pour garantir que vous avez entièrement couvert l'exigence de couverture de toutes les positions ouvertes sur votre compte. Votre position de couverture actuelle (ainsi que tout déficit) seront affichés sur votre section sécurisée de notre site internet de négociation et peuvent être obtenus par téléphone auprès de nos courtiers.

Nous pourrions vous appeler pour vous informer du fait que vous êtes tenu d'effectuer un paiement de couverture supplémentaire (un « appel de couverture »), mais l'omission de cet appel de couverture de notre part n'exclut en aucune manière votre obligation de surveiller votre position de couverture et de combler toute différence. Si vous ne nous versez pas toute différence immédiatement, les Conditions Générales nous confèrent des droits importants à votre encontre dont vous devez entièrement prendre connaissance. Parmi ces droits figurent, sans caractère limitatif, la clôture de vos positions ouvertes sans avis préalable vous étant adressé. Nous disposons de ces droits dès l'instant que vous avez un déficit de couverture, que ce dernier soit élevé ou faible.

Les paiements de couverture ne sont pas un coût en soi, mais vous devez savoir que nous ne verserons pas d'intérêts sur des paiements de couverture.

Les paiements de couverture sont requis sous la forme de fonds disponibles sur notre compte bancaire. Nous pouvons convenir d'accepter d'autres actifs comme garantie de satisfaction de vos exigences de couverture, mais, si nous acceptons de procéder ainsi, la détention de ces actifs sera soumise à un nouvel accord écrit conclu entre vous et nous. Cet accord indiquera la manière dont nous détiendrons vos actifs ainsi que les circonstances dans lesquelles ils pourront être liquidés.

PRATIQUES RELATIVES AUX APPELS DE COUVERTURE ET POUVOIRS DISCRÉTIONNAIRES NOUS ÉTANT CONFÉRÉS

Les comptes clients sont surveillés par un processus de clôture automatisé qui met en évidence les comptes faisant l'objet d'un appel de couverture. Le processus de clôture est conçu dans l'objectif de minimiser les pertes des clients et nous permet d'être proactifs, d'identifier les comptes qui font l'objet d'une violation du niveau du taux de dépôt et de parvenir à prendre des mesures (dans la mesure où nous les jugeons appropriées) avant que le marché n'évolue à nouveau sur les transactions ouvertes. Dans tous les cas de figure, le processus de clôture ne nous garantit pas de pouvoir empêcher un compte de parvenir à une situation négative. La négociation de produits à effet de levier comporte un risque de pertes excédant les fonds déposés.

Dans des circonstances normales, nous nous efforçons de vous informer d'un appel de couverture au moyen d'un courriel automatisé qui est généré et envoyé à votre adresse de courriel utilisée lors de votre inscription dès que votre compte fait l'objet d'un appel de couverture. Ce courriel permet de vous rappeler que votre compte a atteint le niveau de fonds minimum requis et que toutes les transactions ouvertes risquent d'être clôturées. Vous êtes chargé de surveiller votre propre compte et de garantir que les fonds nécessaires sont conservés à tout moment. Nous n'avons aucune obligation de vous informer à ce sujet et ce service vous est fourni sur la base d'un engagement moral.

Nous ne vous informons pas lorsqu'un compte se rapproche d'un appel de couverture et vous êtes chargé de surveiller votre compte à tout moment.

Toute position ouverte sur votre compte est considérée comme étant à risque de clôture dès que le compte fait l'objet d'un appel de couverture.

La clôture automatisée et/ou le bureau de négociation suivent une politique de premier entré, premier sorti (PEPS) pour la clôture de transactions. La méthode de PEPS s'appuie sur la date et l'heure, nous permettant ainsi de clôturer les positions en commençant par la plus ancienne. La seule exception s'applique aux comptes disposant de positions multiples détenues avec ou sans Ordres Stop et l'ordre de clôture est ici appliqué :

- Position sans stop
- Positions à stop non garantis
- Positions à stop garantis (chaque partie suivant le protocole PEPS)
- Positions sans cours en direct (à ce moment) / titres illiquides/suspendus. Les positions dotées de cours en direct sont clôturées avant les positions qui ne peuvent pas être négociées en dehors de ces circonstances

VALEUR DE TRANSACTION

Tous les CFD ont une valeur de transaction sous-jacente et certains dépôts et couvertures s'appuient sur cette valeur. À titre d'exemple, un CFD « acheteur » sur 10 000 actions d'HIJ AG à 2,85 CHF a une valeur de transaction de 28 500 CHF (2,85 CHF x 10 000). Si le taux de dépôt respectif est de 10 %, le dépôt requis serait égal à 2 850 CHF.

Un CFD sur indice boursier d'une valeur de 25 CHF par point et ouvert à notre cote de 3 000 aurait une valeur de 75 000 CHF (3 000 x 25). Les exigences de couverture pour les CFD sur indice boursier se trouvent dans les Conditions de Trading.

3.2 COMMISSION SUR CFD SUR ACTION INDIVIDUELLE

Les facturations de commission pour les CFD sur action sont calculées comme pourcentage de la valeur de transaction et/ou comme montant par titre(s) équivalent(s) sur le marché sous-jacent. Les commissions sont facturées en termes de pourcentage ou en termes de centimes par action et sont soumises à une facturation minimum. Vous serez informé des taux de commission et des taux de financement applicables lorsque vous ouvrirez votre compte et, de temps à autre, à notre entière discrétion. En l'absence de ces informations de notre part, la commission sur les actions individuelles sera facturée conformément au calendrier standard tel que décrit dans les Conditions de Trading. De plus amples informations sur les taux de commission se trouvent dans les Conditions de Trading.

3.3 PRIMES DE STOP GARANTI

Les CFD à stop garanti sont disponibles sur certains CFD à notre entière discrétion. Les CFD à stop garanti supportent une Prime de stop garanti qui est versée à l'ouverture de la position. La Prime de stop garanti est calculée comme pourcentage de la valeur de la transaction sous-jacente et peut varier selon la volatilité de l'action. De plus amples informations se trouvent dans les Conditions de Trading.

3.4 COMMISSION SUR CFD SUR INDICE BOURSIER, CFD SUR OPTION SUR INDICE BOURSIER, CFD DE CHANGE

Aucune commission n'est due sur ces CFD. Les seuls frais que vous payez sont notre spread de négociation. Le spread de négociation est la différence entre nos cotes (le cours auquel vous ouvrez un CFD « acheteur » ou « vendeur »). Les spreads de négociation varient selon le marché respectif et sont soumis aux variations, notamment dans des conditions de marché volatil, et nous pouvons changer nos spreads de négociation à tout moment. Des spreads plus larges s'appliquent aux indices boursiers lorsqu'ils sont cotés en dehors des heures normales de marché. Les spreads maximum ainsi que de plus amples informations se trouvent dans les Conditions de Trading. Étant donné que les spreads de négociation dépendent de l'activité d'un marché sous-jacent, le spread de négociation lors de la clôture d'un CFD peut être différent du spread de négociation lorsque vous l'avez ouvert.

Dans des conditions extrêmes, nous continuerons, dans la mesure du possible, à coter des cours même lorsque les marchés sous-jacents sont arrêtés. Dans ces circonstances particulières, les spreads peuvent être cotés de manière considérablement plus élevée que ceux indiqués dans les Conditions de Trading.

3.5 SOLDE DE VOTRE COMPTE

Le solde de votre compte sera soumis à des fluctuations en fonction de l'argent que vous avez déposé sur votre compte, de la négociation réalisée sur votre compte et des positions détenues. En journée, le(s) solde(s) de votre compte ainsi que toute position ouverte sont affecté(é)s par la valeur de notre cote actuelle. Ainsi, votre solde est constamment calculé en fonction des mouvements du marché. Le solde est calculé à la fin de la journée à l'aide de notre cours actuel pour la clôture de vos CFD ouverts. Ce solde est utilisé pour évaluer vos fonds disponibles aux fins du paiement de l'exigence de couverture sur les positions actuelles et pour la satisfaction des exigences de couverture sur toute nouvelle position que vous pouvez vouloir acquérir. Le solde est utilisé pour savoir s'il existe une exigence de couverture supplémentaire. Il relève de votre responsabilité de veiller à ce que votre compte dispose des fonds nécessaires à tout moment, notamment lors de périodes volatiles. Si le solde de votre compte descend au-dessous de la limite de dépôt requis, vous serez seulement autorisé à clôturer ou à réduire des positions ouvertes jusqu'à ce que le solde de votre compte soit de nouveau en excédant du pourcentage de couverture requis pour toutes les positions ouvertes.

Si l'une de vos positions est libellée dans une devise autre que la devise de base de votre compte, elle sera continuellement évaluée au taux de change au comptant moyen du marché interbancaire applicable (qui peut être obtenu auprès des services d'information tels que Bloomberg ou Reuters). Votre relevé évaluera alors toutes vos positions dans la devise de base que vous aurez sélectionnée qui peut être le franc Suisse, le dollar US, euro ou la livre sterling (voir également section 4.4).

3.6 BÉNÉFICES/PERTES SUR VOTRE COMPTE

Les bénéfices réalisés sur vos activités de négociation augmentent le solde de votre compte. Tous fonds excédentaires peuvent être prélevés de votre compte sur demande. Les pertes encourues sur vos activités de négociation diminuent le solde de votre compte et, par conséquent, la couverture disponible pour l'ouverture de nouvelles positions ou pour le maintien de positions existantes ouvertes.

3.7 PAIEMENTS VERSÉS À DES TIERS

Un montant pouvant être calculé selon la commission ou le spread sur des CFD que vous avez ouverts peut être versé à des tiers. Ce montant sera versé par nous et non pas par vous. Nous vous fournirons les informations de ces paiements sur demande écrite.

Sauf accord écrit, nous ne versons pas d'intérêts aux clients sur l'argent que nous détenons dans un compte séparé ou sur l'argent que vous nous avez versé à titre de couverture. Cela peut être considéré comme un coût, car vous aurez perdu la possibilité d'obtenir des intérêts (ou un autre rendement) sur cet argent ailleurs.

3.8 COÛT D'EMPRUNT – « VENTE » DE CFD SUR ACTION

Lorsque vous détenez une position courte de CFD sur action, vous pouvez encourir des « frais d'emprunt ». Vous n'encourez des frais d'emprunt que si nous encourez également des frais lors de l'ouverture d'une transaction de couverture au titre de la même action sur le marché sous-jacent ; et nous vous transmettrons les frais sans majoration. Pour savoir si des frais sont applicables, vous devez appeler nos courtiers avant la négociation. Les frais d'emprunt (si applicables) seront calculés et affichés sur votre compte quotidiennement. Les frais d'emprunt et la possibilité d'ouvrir une position courte peuvent être modifiés dans un court délai.

3.9 AJUSTEMENTS DES INTÉRÊTS ET DES DIVIDENDES

Pour les CFD sur action, les CFD sur indice boursier et les CFD de change, les ajustements pour tenir compte de l'impact des intérêts sont calculés et affichés sur votre compte quotidiennement :

Pour les positions libellées en dollars Australiens, à l'exception des devises et métaux au comptant, un affichage aura lieu pour les positions détenues à 16h50 heure de Sydney.

Pour toutes les autres positions libellées, à l'exception des devises, un affichage aura lieu pour les positions détenues à 23h00 CET.

Pour les CFD de change et métaux au comptant, les ajustements pour tenir compte de l'impact des intérêts sont calculés et affichés en fonction des positions détenues à 23h00 CET.

La seule exception à cette règle concerne l'affichage du week-end qui a lieu comme suit :

Pour les positions libellées en dollars Australiens, à l'exception des devises, un affichage aura lieu, pour un ajustement des intérêts sur un week-end de trois jours, en fonction des positions détenues le vendredi à 16h50 heure de Sydney.

Pour toutes les autres positions libellées, à l'exception des devises, un affichage aura lieu, pour un ajustement des intérêts sur un week-end de trois jours, en fonction des positions détenues le vendredi à 23h00 CET.

Pour les CFD de change, un ajustement des intérêts sur un week-end de trois jours est affiché en fonction des positions détenues le mercredi à 23h00 CET.

Les ajustements des intérêts pour les actions sont calculés selon la formule $Q = n \times A \times i / 360$.

Les ajustements des intérêts pour les indices boursiers sont calculés selon la formule $Q = n \times L \times A \times i / 360$.

Les ajustements des intérêts pour les CFD de change qui tiennent compte des taux d'intérêt relatifs des devises respectives sont calculés selon la formule $Q = V \times T$; représentant dans chaque cas :

Q = ajustement quotidien des intérêts

n = nombre d'actions ou de lots

A = action ou cours d'indice actuel

L = taille du lot

i = taux d'intérêt applicable

V = valeur actuelle de la position dans la deuxième devise (égale au nombre de contrats x taille des contrats x taux de change au comptant)

T = point du taux de valeur lendemain requis pour emprunter du jour au lendemain la devise qui fait l'objet d'une vente notionnelle minoré de tout intérêt perçu par le dépôt du jour au lendemain de la devise qui fait l'objet d'un achat notionnel (y compris des frais administratifs n'excédant pas 0,3 % par an)

Les formules utilisent un diviseur de 360 jours pour les actions et indices européens, australiens et nord-américains, et un diviseur de 365 jours pour les actions et les indices britanniques, singapouriens et sud-africains. Des intérêts au titre de positions longues sont débités de votre compte et des intérêts au titre de positions courtes peuvent être débités ou crédités de votre compte. Le taux d'intérêt applicable dépend de la devise dans laquelle vous négociez.

Dans le cas de CFD de change, des intérêts au titre de positions longues ou courtes peuvent être débités ou crédités de votre compte en fonction du taux de valeur lendemain.

Un ajustement de dividendes est appliqué lorsqu'une action (ou une action composante dans le cas d'indices boursiers) passe sa date ex-dividende (ainsi que la date ex-dividende de tout dividende particulier) sur le marché sous-jacent. Dans le cas de positions longues, l'ajustement des dividendes est crédité à votre compte, tandis que dans le cas de positions courtes, il est débité de votre compte. L'ajustement des dividendes pour les actions (Suisse ou autres) varie en fonction des dispositions fiscales locales qui peuvent changer de temps à autre.

Un ajustement sera également apporté à votre compte pour tenir compte de l'impact d'une émission d'actions gratuites, de certificats provisoires d'actions partiellement libérées ou de droits affectant l'action sous-jacente si vous disposez d'une position ouverte de CFD.

Le taux d'intérêt maximum qui peut être prélevé en vertu de ce DIP est le taux ciblé au comptant interbancaire ou de la banque centrale respectif de +4 % (pour les positions longues) ou de -4 % (pour les positions courtes). Les taux au comptant interbancaires ou de la banque centrale respectifs utilisés sont disponibles sur demande.

Pour les CFD sur action, les ajustements pour tenir compte de l'impact des intérêts et des dividendes sont calculés et affichés sur votre compte quotidiennement. La seule exception à cette règle concerne l'affichage du week-end qui a lieu comme suit :

Pour les positions libellées en francs Suisses, à l'exception des devises, un affichage aura lieu à 17h30 CET le vendredi pour un ajustement sur un week-end de trois jours.

Pour toutes les autres positions libellées, à l'exception des devises, un affichage aura lieu à 23h00 CET le vendredi pour un ajustement sur un week-end de trois jours.

Pour les CFD de change, les ajustements pour tenir compte de l'impact des intérêts sont calculés et affichés sur votre compte quotidiennement, à l'exception de l'ajustement sur un week-end de trois jours qui est calculé et affiché le mercredi à 23h00 CET.

Les ajustements des intérêts sur les actions sont calculés selon la formule $Q = n \times A \times i / 360$. Les ajustements des intérêts pour les indices boursiers et les options sur indices boursiers sont calculés selon la formule $Q = n \times L \times A \times i / 360$. Les ajustements des intérêts pour les CFD de change qui tiennent compte des taux d'intérêt relatifs des devises respectives sont calculés selon la formule $Q = V \times T / 360$; représentant dans chaque cas :

Q = ajustement quotidien des intérêts

n = nombre d'actions ou de lots

A = action ou cours d'indice actuel

L = taille du lot

i = taux d'intérêt applicable

V = valeur actuelle de la position dans la deuxième devise (égale au nombre de contrats x taille des contrats x taux de change au comptant)

T = un pourcentage qui tient compte du différentiel d'intérêts du jour au lendemain entre les deux devises, dans chaque cas les taux d'intérêt individuels utilisés pour calculer T s'élevant à un maximum d'un point de pourcentage au-dessus ou en dessous (à notre entière discrétion) du taux interbancaire local offert pour la devise respective

3.9 AJUSTEMENTS DES INTÉRÊTS ET DES DIVIDENDES (SUITE)

Les formules utilisent un diviseur de 360 jours pour les actions et indices européens, australiens et nord-américains, et un diviseur de 365 jours pour les actions et les indices britanniques, singapouriens et sud-africains.

Un ajustement de dividendes est appliqué lorsqu'une action (ou une action composante dans le cas d'indices boursiers) passe sa date ex-dividende (ainsi que la date ex-dividende de tout dividende particulier) sur le marché sous-jacent. Dans le cas de positions longues, l'ajustement des dividendes est crédité à votre compte, tandis que dans le cas de positions courtes, il est débité de votre compte.

L'ajustement des dividendes pour les actions (Suisse ou autres) varie en fonction des dispositions fiscales locales qui peuvent changer de temps à autre. Un ajustement sera également apporté à votre compte pour tenir compte de l'impact d'une émission d'actions gratuites, de certificats provisoires d'actions partiellement libérées ou de droits affectant l'action sous-jacente si vous disposez d'une position ouverte de CFD.

Le taux d'intérêt maximum qui peut être prélevé en vertu de ce DIP est le taux ciblé au comptant interbancaire ou de la banque centrale respectif de +4 % (pour les positions longues) ou de -4 % (pour les positions courtes). Les taux au comptant interbancaires ou de la banque centrale respectifs utilisés sont indiqués dans les Conditions de Trading sur notre site internet et sont disponibles sur demande.

EXEMPLE PAIRE EUR/USD À 13960 ET TAUX DE VALEUR LENDEMAIN À -0,2/-0,05 LIBOR EUR À 0,85 % ET LIBOR USD À 0,31 %

Vous prenez une position courte sur un lot (10 \$ par point) d'EUR/USD		Vous prenez une position longue sur un lot (10 \$ par point) d'EUR/USD	
Taux acheteur de valeur lendemain :	-0,2	Taux vendeur de valeur lendemain :	-0,05
Taille de la transaction :	x -10 CHF	Taille de la transaction :	x 10 CHF
Total :	2,00 CHF	Total :* :	-0,50 CHF
TOTAL DU DÉBIT : 2,00 CHF		TOTAL DU CRÉDIT : 0,50 CHF	

*Un débit négatif équivaut à un crédit. Veuillez noter également qu'un taux vendeur de valeur lendemain positif sur une position longue entraînerait un débit tandis qu'un taux acheteur de valeur lendemain positif sur une position courte entraînerait un crédit

3.10 FRAIS D'ACCESS AUX DONNEES

Avec nous, vous négociez des CFD sur actions individuelles au cours du marché. À cette fin, notre interface de négociation présente les cours des actions répercutés directement par la bourse respective.

Les cours que nous publions pour les CFD de capitaux propres sur action sont transmis à notre plateforme de négociation par la bourse respective. Des frais sont encourus lorsque nous transmettons des données de cette manière.

Si vous êtes un client disposant d'une souscription, les frais d'accès aux données applicables peuvent être facturés à votre compte en vertu des conditions indiquées dans les Conditions de Trading publiées sur notre site internet. Nous nous réservons le droit de supprimer votre accès aux cours de bourse si vous ne disposez pas des fonds nécessaires sur votre compte pour couvrir les frais d'accès aux données et/ou si votre compte est susceptible d'afficher un solde débiteur après l'imputation de frais courants d'accès aux données.

Nous offrons également un service de « données en temps différé » qui vous permet d'obtenir gratuitement un flux de cours en temps différé. Le service de données en temps différé fournit une cote en temps réel sur demande.

4. RISQUES IMPORTANTS ASSOCIÉS AUX CFD

4.1 LES RISQUES QUE VOUS ENCOUREZ À NÉGOCIER AVEC NOUS

Avant que vous ne fassiez la demande pour commencer la négociation avec nous, vous devez bien évaluer si l'utilisation de CFD vous convient au vu de vos circonstances et de votre situation financière. Vous devez avoir connaissance du fait que la négociation de couvertures est une stratégie d'investissement à effet de levier très risquée et nous ne la jugeons pas appropriée pour de nombreuses personnes. Vous ne devez pas négocier des CFD à moins que vous ne compreniez la nature du contrat que vous concluez et la mesure de votre exposition au risque découlant de ce contrat.

- Les CFD impliquent différents niveaux d'exposition au risque et, avant de prendre la décision de négocier ou non ces instruments, vous devez avoir connaissance des points suivants
- La négociation de CFD comporte un niveau de risque élevé. L'« endettement » ou l'« effet de levier » impliqué dans la négociation de CFD signifie qu'un faible paiement de couverture initiale peut éventuellement mener à d'importantes pertes. La particularité d'effet de levier des CFD signifie également que la négociation de CFD peut comporter des risques plus élevés que la négociation d'actions conventionnelles qui n'implique généralement pas d'effet de levier
- Un mouvement du marché relativement faible peut mener à un mouvement de la valeur de votre investissement proportionnellement beaucoup plus important qui peut vous être aussi bien favorable que défavorable
- La plupart des CFD sont des produits dérivés hors bourse. Ils peuvent être considérés comme comportant un risque plus élevé que les produits dérivés négociés en bourse, car il n'y a pas de marché boursier sur lequel une position ouverte peut être clôturée et vous ne pouvez ouvrir et clôturer vos positions qu'auprès de nous
- Les marchés étrangers comportent des risques différents des marchés Suisses. Le potentiel de bénéfice ou de perte de CFD associés à un marché étranger ou libellés dans une devise étrangère sera affecté par les fluctuations des taux de change. Il est possible d'encourir une perte si les taux de change évoluent à votre détriment, même si le cours de l'instrument auquel le CFD est associé reste inchangé
- Les CFD sont des transactions à engagement conditionnel qui sont couvertes et vous obligent à effectuer une série de paiements envers le prix d'achat, remplaçant ainsi le paiement immédiat du prix d'achat total, et ils peuvent seulement être réglés au comptant
- Vous pouvez subir une perte totale de la couverture que vous déposez auprès de nous pour établir ou maintenir une position. Si le marché évolue en votre défaveur, il peut vous être demandé de verser une couverture supplémentaire importante dans un court délai. Si vous omettez de le faire dans les délais impartis, votre position peut être liquidée à perte et vous serez responsable de tout déficit qui pourrait en découler. Vous serez considéré comme ayant reçu un avis exigeant le paiement de ces fonds, même si vous n'êtes pas chez vous ou que vous ne recevez pas les messages que nous vous laissons, si les avis sont transmis à vos points de contact désignés
- Même si le CFD n'est pas couvert, il peut tout de même comporter une obligation d'effectuer d'autres paiements dans certaines circonstances au-delà de tout montant versé au moment où vous avez conclu le contrat
- Dans certaines conditions de négociation, il peut être difficile voire impossible de liquider une position. Cela peut se produire, par exemple, lors de périodes de mouvements rapides de cours si le cours augmente ou chute pendant une séance de négociation dans une mesure telle que la négociation sur le marché sous-jacent est arrêtée ou restreinte
- Un CFD à stop garanti limite la mesure de votre engagement, mais vous pouvez subir la perte dans un délai relativement court. Le placement d'un Ordre à stop non garanti ne limitera pas nécessairement vos pertes aux montants souhaités, car les conditions de marché peuvent rendre impossible l'exécution de cet Ordre si le marché sous-jacent fait un bond radical sur le cours stipulé

4.1 LES RISQUES QUE VOUS ENCOUREZ À NÉGOCIER AVEC NOUS (SUITE)

- Nous ne vous fournirons pas de service de conseil personnel concernant les produits financiers associés aux CFD et nous n'émettrons aucune recommandation sur les CFD de quelque sorte que ce soit. Le seul service de conseil que nous vous donnerons concernera la manière dont les CFD fonctionnent
- Il n'y a pas de maisons de compensation pour les CFD et la performance d'un CFD géré par IG Bank S.A. n'est « garantie » par aucune bourse ni aucune maison de compensation
- Une situation d'insolvabilité ou de défaut de notre part peut entraîner la liquidation ou la clôture de vos positions sans votre consentement
- Bien qu'en négociant avec nous, vous ne négocierez pas des titres, vous devez savoir que vous pourrez tout de même être soumis à la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM) et à l'Ordonnance sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (OBVM) et, notamment, aux dispositions en matière de manipulation des marchés et d'opérations d'initiés de la Loi
- Les obligations qui vous sont imposées en vertu des Conditions Générales des CFD sont des obligations non sécurisées, ce qui signifie que vous êtes un créancier non sécurisé pour notre part

4.2 LES MARCHÉS DE PRODUITS DÉRIVÉS SONT SPÉCULATIFS ET VOLATILS

Les marchés de produits dérivés peuvent être fortement volatils. Les cours des CFD et des titres, des devises, des matières premières, des instruments financiers ou des indices sous-jacents peuvent fluctuer rapidement sur de vastes plages suite à des événements ou à des changements inattendus dans des conditions que vous ne pouvez nullement contrôler. Les cours des CFD sont influencés par des événements non prévisibles, comprenant, entre autres, des changements des rapports entre l'offre et la demande, des politiques et programmes gouvernementaux, agricoles, commerciaux et de négociation, des événements politiques et économiques nationaux et internationaux ainsi que les caractéristiques psychologiques dominantes du marché respectif.

4.3 VOTRE ARGENT EST DÉPOSÉ SUR UN COMPTE FIDUCIAIRE DISTINCT

Tout comme une banque ou un courtier en valeurs mobilières en Suisse, IG Bank est tenue de signer l'Accord conclu par les banques Suisses et les courtiers en valeurs mobilières relatif à la protection des déposants. Cela signifie que les dépôts des clients sont protégés jusqu'à un maximum de 100 000 CHF par client. Les bons à moyen terme détenus au nom du porteur auprès de la banque émettrice sont également considérés comme des dépôts. La protection des déposants en Suisse est assurée par esuisse et le système de protection des déposants est expliqué en détail sur www.esuisse.ch.

4.4 RISQUE DE CHANGE

Vous pouvez conserver des soldes dans des devises autres que les francs Suisses sur votre compte et, sur simple demande de votre part et/ou si nécessaire pour votre négociation, les conversions entre les devises seront effectuées à un taux de change n'excédant pas un taux de 0,5 % moins favorable pour vous que le taux au comptant moyen du marché interbancaire en cours au moment de la conversion.

Un bénéfice ou une perte cristallisé qui est réalisé dans une devise autre que la devise de base de votre compte sera converti à la clôture, sauf demande contraire de votre part. Des options de fréquences différentes sont disponibles lors de l'ouverture d'un compte et vous pouvez les modifier à l'aide de la fonction de libre-service sur notre Service de négociation électronique ou en nous soumettant une demande.

Par exemple, si vous ouvrez un CFD sur le mouvement du cours des actions IBM, il sera coté en dollars US. L'exigence de dépôt pour le CFD sera calculée en dollars US et vous devrez maintenir l'équivalent en CHF pour la couverture (en supposant que votre compte soit libellé en CHF). Toute variation du taux de change de la paire USD/CHF ou du calcul de dépôt du CFD sous-jacent peut modifier le montant de francs Suisses nécessaire au maintien de l'exigence de couverture. Tout bénéfice ou toute perte cristallisé sur le CFD sera calculée et affichée en dollars US. La conversion de ce bénéfice ou de cette perte en CHF dépend de vos préférences.

Vous pouvez choisir de tenir votre compte en francs Suisses, en dollars US, euros ou en livres sterling.

4.5 RISQUE DE CONTREPARTIE – RISQUE DE CRÉDIT ET COUVERTURE

Le risque de crédit est le risque que notre contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations, résultant en une perte financière. Notre gestion du risque de crédit a pour objectif de protéger la société et les clients de changements soudains de la liquidité, de la qualité du crédit ou de la solvabilité de nos banques ou de nos courtiers.

Nous ne prenons pas de risques de marché, mais couvrons l'exposition grâce à IG Markets Limited, une société affiliée du groupe. IG Markets Limited peut prendre des risques de marché pour faciliter l'exécution instantanée de transactions de clients et, par conséquent, les limites du risque de marché sont généralement très prudentes. Notre modèle de revenu est fondé sur les flux, de sorte que les sources de revenus sont issues des commissions, des finances et de l'obtention du spread sur les transactions de négociation de clients, et non de la prise de risque de marché.

Les banques et les courtiers utilisés par IG Markets Limited pour la couverture sont sélectionnés en fonction d'une évaluation du risque à l'aide de critères spécifiques et les contreparties les plus importantes doivent bénéficier d'une notation de rang investment grade par S&P (ou être la filiale d'une entité bénéficiant de cette notation).

4.6 SERVICE DE CONSEIL

Nous ne vous fournirons aucun service de conseil personnel concernant des produits financiers. Tout service de conseil général concernant des produits financiers que nous pourrions vous donner aura été préparé sans tenir compte de vos objectifs personnels, de votre situation financière ou de vos besoins. En conséquence, nous vous recommandons de bien évaluer si la négociation avec nous vous convient, d'examiner soigneusement l'adéquation de tout conseil général au vu de vos objectifs personnels, de votre situation financière et de vos besoins et d'obtenir des conseils financiers et juridiques avant d'ouvrir un compte et de négocier avec nous.

Aucun élément de ce DIP ne doit être considéré comme une recommandation de négociation dans des CFD ou de négociation dans une action, une valeur mobilière, un indice, une matière première ou une devise spécifique au moyen de CFD, et toute référence faite à une action, une valeur mobilière, un indice, une matière première ou une devise spécifique n'est fournie qu'à titre d'illustration.

Les Conditions Générales contient une disposition en vertu de laquelle vous acceptez de conclure tout CFD en vous fondant sur votre propre jugement et selon laquelle nous ne serons pas responsables des pertes, des frais, des dépenses ou des dommages que vous aurez subis suite à une inexactitude ou à une erreur dans les informations que nous vous transmettons en l'absence d'une fraude, d'une omission volontaire ou d'une négligence grave ou dans le cas où la législation l'exige.

4.7 FISCALITÉ

Il existe un risque de changement du régime fiscal de ces produits. Dans le cas où nous serions tenus de verser une taxe au titre de votre responsabilité personnelle pour les CFD que vous avez conclus avec nous, Les Conditions Générales comprend une garantie qui nous permet de vous exiger le recouvrement de ces paiements.

4.8 ÉVÉNEMENTS CORPORATIFS

Nous n'avons pas pour objectif de réaliser un bénéfice auprès de nos clients découlant du résultat d'événements corporatifs tels que des émissions de droits, des acquisitions et des fusions, des distributions d'actions, des consolidations ou des offres ouvertes. Nous visons à tenir compte du traitement que nous recevons ou que nous recevrons si nous couvrons notre exposition envers vous sur le marché sous-jacent. Cependant :

- le traitement que vous recevez peut être moins avantageux que si vous possédiez l'instrument sous-jacent ;
- nous pourrions vous demander de prendre une décision sur un événement corporatif plus tôt que si vous possédiez l'instrument sous-jacent ;
- les options que nous mettons à votre disposition peuvent être plus restreintes et moins avantageuses de votre point de vue que si vous possédiez l'instrument sous-jacent ; et/ou
- dans le cas où vous disposez d'un stop lié à votre position de CFD sur action ouverte, le traitement que vous recevrez de notre part visera toujours, dans toute la mesure du possible, à préserver l'équivalent économique des droits et des obligations associés à votre position de CFD détenue auprès de nous juste avant la survenance de l'événement corporatif

5. AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CFD

5.1 NÉGOCIATION POUR COMPTE PROPRE

Nous concluons tous les CFD avec vous en notre propre compte, et non pas en tant qu'agent. Nous vous considérerons comme notre client à tous égards et vous serez directement responsable de l'acquittement de vos obligations en vertu de chaque CFD.

5.2 TAILLES DE NÉGOCIATION MINIMUM

Les tailles de négociation minimum pour certains CFD sont indiquées dans les Conditions de Trading. Elles peuvent varier et vous devez vérifier les Conditions de Trading en cours pour obtenir des informations actualisées.

5.3 CONFIRMATIONS ET RELEVÉS

L'ouverture ou la clôture de CFD par téléphone sera confirmée lors de votre conversation avec notre courtier. L'ouverture ou la clôture de CFD effectuée par internet sera confirmée à l'écran. Nous vous fournirons des informations sur vos CFD par la transmission d'un relevé. Les relevés seront affichés sur votre plateforme de négociation en ligne (et envoyés par courriel ou affichés sur demande). Si vous faites le choix de recevoir vos relevés par courrier postal, nous nous réservons le droit d'imputer des frais d'administration. Les confirmations donneront les détails des CFD que vous ouvrirez ou clôturerez auprès de nous. Vos relevés incluront un résumé de la situation financière de votre compte et les détails de toutes les transactions ayant eu lieu sur votre compte pendant la période

du relevé. Nous nous efforçons de garantir que toutes les informations soient correctes. Cependant, il est très important que vous consultiez vos relevés et que vous nous contactiez si vous n'approuvez pas leur contenu ou si vous ne recevez pas vos relevés.

Vous devez avoir connaissance de votre solde de compte et des exigences de couverture pour vos positions ouvertes et vous devez savoir si vous approchez de votre seuil d'appel de couverture. Votre relevé vous indiquera également si votre compte dispose de fonds excédentaires disponibles.

Lorsque nous vous envoyons une confirmation ou un relevé, vous devez l'examiner et nous informer de toute erreur ou de toute inexactitude dans les délais suivants et, si vous omettez de le faire, vous serez considéré comme ayant approuvé le document et il aura force de droit à votre égard :

- si vous recevez vos confirmations et vos relevés par courriel, dans un délai d'1 jour de la réception de votre confirmation ou de votre relevé ou, au plus tard, 2 jours ouvrables après la date à laquelle votre confirmation ou votre relevé vous a été envoyé par courriel ; ou
- si vous recevez vos confirmations et vos relevés par courrier, dans un délai d'1 jour de la réception de votre confirmation ou de votre relevé ou, au plus tard, 5 jours ouvrables après la date à laquelle vous auriez dû recevoir votre confirmation ou votre relevé

Toute question concernant vos confirmations et vos relevés doit être adressée à notre Département des services de négociation. Toute omission de nous informer d'une erreur ou d'une inexactitude n'exclut pas votre droit de formuler une réclamation conformément à nos procédures de résolution de conflits (voir section 6), mais nous nous réservons le droit de nous fonder sur Les Conditions Générales.

6. RÉOLUTION DE CONFLITS

6.1 PROCÉDURE DE RÉCLAMATIONS

Toute réclamation fera tout d'abord l'objet d'un examen par notre service clients et, si ce dernier n'est pas en mesure de résoudre le conflit conformément à vos attentes, elle sera examinée par notre Département compliance.

Si le Département compliance n'est pas en mesure de résoudre le conflit, vous avez la possibilité, de soumettre l'affaire à l'Ombudsman des banques Suisses.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la manière dont les réclamations sont traitées, veuillez contacter notre Département des services de négociation. Vous pouvez contacter l'Ombudsman des banques Suisses à :

Bahnhofplatz 9
P.O. Box 1818
CH-8021
Zurich

Téléphone :
+41 (0) 21 311 29 83